



Umpac

205

• juin-juillet 2026
CPPAP : 0715 S 07535
• 2,50€

GRAND ANGLE / PAGES 4-6
Priorité à gauche

LIBERTÉ D'EXPRESSION /
PAGES 8-13
Les plateformes
ne sont pas des éditeurs

JUSTICE / PAGES 14-15
Les tribunaux
de commerce
sous influence

HISTOIRE (entretien) / PAGES 16-25

LES FRONTS POPULAIRES

«UNE RIPOSTE AU FASCISME
DEMEURE NÉCESSAIRE»



impac | 205 sommaire



GRAND ANGLE pages 4-6

Priorité à gauche

LIBERTÉ D'EXPRESSION pages 8-13

Les plateformes ne sont pas des éditeurs

JUSTICE pages 14-15

Les tribunaux de commerce sous influence

HISTOIRE pages 16-25

Les Fronts populaires
« Une riposte au fascisme demeure nécessaire »

LA PLANÈTE BRÛLE pages 26-27

Comme un sparadrap sur une jambe de bois

LECTURES pages 30-31

BILLET D'HUMEUR page 32



impac juin-juillet 2026 – CPPAP 0715 S 07535

Le journal des travailleurs des industries du Livre, du Papier et de la Communication CGT

Directeur de la publication : Carlos Tunon

Ont participé à ce numéro : Jérémie Demay, Anne Duvivier, Pascal Lefèbvre, Carlos Tunon

Coordination : Jérémie Demay, Pascal Lefèbvre

Maquette, direction artistique : Frédéric Joffre

Correction : Anne Duvivier / Photos : Adobe Stock, D.R.

filpac cgt : case 426 – 263, rue de Paris – 93154 Montreuil Cedex – filpac@filpac-cgt.fr – www.filpac-cgt.fr –

Tél. : 01 55 82 85 74 / Imprimerie RIVET, 87000 Limoges.



Fatal Picard

CARLOS TUNON,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FILPAC CGT

Emmanuel Macron n'a plus le pouvoir depuis sa dissolution surprise de 2024. Il fait encore croire qu'il est aux commandes, en s'agitant et en multipliant les discours, mauvais sur le fond comme sur la forme. Mais même cette énième illusion ne prend plus. Macron est à la politique ce que Garcimore était à la magie. Un comique. Rien de plus. À une différence près : Garcimore, lui, en était pleinement conscient. Le président de la République, comme tout bon mythomane, finit par croire à ses propres mensonges. Ce n'est cependant pas à la Filpac CGT de se charger de sa psychanalyse. En revanche, nous ne pouvons que constater et subir les dégâts provoqués par son inconstance.

Les usines ferment les unes après les autres, précipitant durablement des milliers de travailleurs dans une précarité dont ils ne sont en rien responsables. Quand il faut faire des sacrifices, travailler plus pour gagner moins, rogner sur ses congés ou passer certains week-ends dans la tôle parce que le carnet de commandes l'exige, nous, les travailleurs, répondons présents. Mais lorsque les fossoyeurs de l'industrie française fauchent nos emplois, soudain, plus personne.

Mais non. Ces gens-là préfèrent hausser les épaules, pousser un soupir et tourner les talons. Ils l'ont fait à Condat. Ils le feront à Fibre Excellence. Et ils recommenceront ailleurs, usine après usine, emploi après emploi.

Les responsables politiques pourraient taper du poing sur la table. Ils pourraient exiger le remboursement immédiat, jusqu'au dernier centime, de toutes les aides publiques octroyées sans contrepartie. Ils pourraient même nationaliser les entreprises stratégiques, à commencer par les papeteries et les imprimeries lorsque leur disparition menace notre souveraineté industrielle. Mais non. Ces gens-là préfèrent hausser les épaules, pousser un soupir et tourner les talons. Ils l'ont fait à Condat. Ils le feront à

Fibre Excellence. Et ils recommenceront ailleurs, usine après usine, emploi après emploi. Assistés, dans cette destruction massive d'emplois, par les tribunaux de commerce, les administrateurs judiciaires et les liquidateurs. Cette caste d'intouchables prêts à tout pour engranger des profits rapides au détriment de l'industrie. Sans aucune moralité, mais il faut bien remplir le réservoir de la Porsche ! Ce n'est même plus du renoncement. Renoncer suppose encore d'avoir, un jour, envisagé d'agir. Le gouvernement, sans pouvoir et sans légitimité, s'obstine dans le paraître faute d'être encore capable d'agir. Pendant ce temps, les fachos se repaissent des cadavres encore fumants de nos emplois. Ils se prétendent aux côtés des travailleurs pour mieux les asservir ensuite. Il suffit de lire les journaux (en papier, bien sûr) pour voir ce qui se passe dans les villes où le RN a gagné les mairies. Là, le masque tombe. Expulsion des locaux associatifs et syndicaux, subventions suspendues, interventions dans les programmations culturelles, flics municipaux laissés en roue libre... Le visage de l'extrême droite ne cherche même plus à se cacher. Un avant-goût de 2027 ? Cela n'empêche pas certains d'éruer encore : « *On n'a jamais essayé.* » Comme si l'histoire n'avait jamais été écrite. C'est précisément pour cela que nous devons rester unis dans le camp des travailleurs. Pour être crédibles. Pour peser. Surtout pour empêcher que nos libertés continuent de reculer pendant que d'autres décident à notre place. Les politiques ne savent plus quoi faire du pouvoir ? Reprenons-le. Cette fois, servons-nous-en réellement. Donnons le pouvoir à celles et ceux qui travaillent, produisent et font tourner ce pays. Ça, effectivement, on n'a jamais essayé. ●

France 2030 : ce qu'il faut retenir des annonces d'Emmanuel Macron sur l'innovation

Le président a dit lundi vouloir « accélérer » les investissements, avant d'annoncer de nouveaux objectifs, notamment en matière de décarbonation, de politique économique et d'intelligence artificielle.

Le Monde

Publié le 11 décembre 2023 à 19h17, mis à jour le 11 décembre 2023 à 20h49

PASCAL LEFÈVRE

Le sens des priorités se transforme en discours marketing. Il faut absolument placer cette formule, comme un doudou sémantique. Tout, ou presque, est maintenant placé sous le sceau de la « priorité ». Les violences faites aux femmes ? Une priorité. La pauvreté ? Même chose. L'environnement, l'éducation, la santé, le bien-vivre ensemble ? Prioritaires, évidemment. Tout est prioritaire. Mais à force que tout le soit, plus rien ne l'est. Pendant et après le Covid, la souveraineté industrielle devenait la priorité des priorités. Six ans plus tard ? Les fermetures d'usines s'enchaînent et les interventions de l'État pour sauver l'emploi et les savoir-faire ouvriers se comptent sur les doigts d'une main de manchot. À tel point qu'en rendez-vous, ces messieurs au teint aussi gris que leur costume vous expliquent désormais qu'ils n'y peuvent rien. C'est comme ça. Fichtre ! Un peu de courage et de lucidité. Détruire et laisser pourrir s'avère d'une simplicité à toute épreuve. Contempler le désastre du haut de leur impuissance reste leur sport favori. Des chômeurs ? Ils n'ont qu'à bosser. Oui, mais comment faire quand il n'y a plus de boulot ? Traverser la rue ! Mais rassurons-nous : l'emploi et l'économie sont « prioritaires ». Donc, jusqu'ici, tout va bien.

PLACE AUX JOURNÉES DU VIDE

D'autant que nos responsables politiques sont, paraît-il, en première ligne pour défendre bec et ongles notre économie. Dès son arrivée à l'Élysée, Emmanuel Macron se lance à corps perdu dans la bataille pour l'emploi et l'industrie et dévoile la « French Fab » en octobre 2017. Son ambition : « Une industrie de l'innovation, une industrie 4.0 haut de gamme », comme le résume Bercy sur son site internet. Puis, avec un nom anglais, ça donne tout de suite plus de classe. La traduction française pourrait pourtant tenir en quelques

mots : « *machin inutile pour agiter les bras* ». Dès l'année suivante arrive le Conseil national de l'industrie. Encore un concept pompeux dont l'intitulé semble vouloir marcher dans les pas sémantiques du Conseil national de la Résistance. Sauf que, cette fois, fini les Jours heureux, place aux journées du vide. Bruno Le Maire, alors ministre de l'Économie, trouve même le temps, entre l'écriture de deux mauvais romans, de lancer dans ses vœux pour 2019 : « *Pour être souverain, il faut notre propre industrie*. » Avec cette formule, il se rêve sans doute en inventeur du fil à couper le beurre. Dans les faits, rien ne bouge. Mais en politique, l'important n'est manifestement plus le résultat : c'est le discours. Le Covid passé, après le réveil brutal d'une France découvrant à quel point elle dépend des importations, le Président lance « France 2030 ». Un projet ambitieux et volontaire qui « *doit permettre de rattraper le retard industriel français et de créer de nouvelles filières industrielles et technologiques* ». Sauf que les nouvelles filières semblent davantage se développer du côté de France Travail que dans l'ouverture de nouvelles usines.

Qu'importe. Puisque les discours et les grandes cérémonies flattent les ego, Bruno Le Maire s' imagine bientôt en instigateur de la quatrième révolution industrielle. Même son titre évolue. Ministre de l'Économie faisait sans doute trop « ancien monde » : le voilà ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique. Aucun changement, en revanche, dans les dossiers de fermetures et de délocalisations. Mais il paraît qu'à Davos, sur une carte de visite, ça fait son petit effet. Les années passent, les ministres aussi, et les gouvernements conservent l'inefficacité comme constante. Pourquoi changer une équipe qui perd ? Tout semble bon pour ne rien faire face aux fermetures d'usines. Papeteries, imprimeries, distribution : aucun des secteurs couverts par la Filpac n'est épargné par cette fuite en avant. En revanche, la non-régulation est prioritaire, notamment sur les LBO.

FINI LES VAUTOURS, PLACE AUX VAMPIRES

Le LBO, c'est quoi ? Derrière cet anglicisme signifiant

PRIORITÉ À GAUCHE



Communiqué de presse

Les incendies en Gironde, dans les Landes et dans le Var ont occasionné environ 25 000 sinistres pour un coût estimé à près de 500 millions d'euros

Mais rassurez-vous, Macron et sa clique ont d'autres priorités que de protéger les emplois. Leur lubie du moment : se retrouver un poste avant 2027. L'une à la Cour des Comptes, l'autre à la Défense des Droits, encore un autre au Conseil constitutionnel...

« Leveraged Buy-Out » se cache un mécanisme financier simple et redoutable. Avec un LBO, l'entreprise finance son propre rachat. Prenons un exemple factice. Un fonds veut acheter une entreprise qui vaut 100 millions d'euros. Plutôt que de sortir lui-même les 100 millions, il n'en apporte qu'une partie, disons 30 millions. Pour trouver les 70 millions restants, une holding emprunte auprès de banques et d'autres acteurs financiers. Jusque-là, le cynisme du capitalisme est à l'œuvre. Sauf qu'il faut maintenant rembourser ces 70 millions, avec les intérêts. L'entreprise qui vient d'être rachetée s'en chargera. Le piège peut donc se refermer sous les applaudissements des pouvoirs publics. Car un euro utilisé pour rembourser cette dette est un euro qui ne sert pas pour l'innovation, pour embaucher, pour former les salariés ou simplement pour renforcer la trésorerie. Les créanciers sont par nature des gens impatientes. Il faut payer les intérêts et respecter les échéances. Quand cela n'est pas possible ? Les salariés trinquent ! Suppression des postes, gel des embauches, les investissements sont repoussés. Ça ne suffit pas ? Pas panique, les patrons trouvent toujours la solution : vente des bâtiments ou du matériel, réduction des stocks. Bref, tailler dans tout ce qui peut permettre de dégager rapidement du cash. Sur le papier, l'entreprise peut alors sembler plus rentable. Si les LBO crèvent les yeux des manifestants, les LBO, eux, crèvent nos entreprises. Les fonds spéculatifs ne sont alors plus seulement des vautours, ils deviennent des vampires capables d'aspirer les richesses qu'elles produisent jusqu'à les laisser exsangues. La France détient même le record européen de LBO. D'après le *Financial Times* (5 décembre 2025) repris par *Mediapart* (15 juin 2026)

« 4 675 opérations de LBO ont été réalisées en France depuis 2015, contre 2 786 en Allemagne et 1 749 en Italie ». Mais rassurez-vous, Macron et sa clique ont d'autres priorités que de protéger les emplois. Leur lubie du moment : se retrouver un poste avant 2027. L'une à la Cour des Comptes, l'autre à la Défense des Droits, encore un autre au Conseil constitutionnel... Ce jeu de chaises musicales obscène est tellement plus intéressant que de donner des moyens aux écoles, aux hôpitaux, ou encore aux pompiers. Ces derniers en train de suffoquer dans les premiers brasiers des forêts de l'été ont pu se reconforter avec les remerciements de nos gouvernants qui ont salué leur courage. Mais quand les mêmes pompiers demandent des moyens ils ne reçoivent que deux types de réponses : des coups de matraque comme en 2024 pendant des manifestations, soit la fameuse réplique : « vous savez, le problème est complexe. Et pour apporter une réponse sérieuse, il ne faut pas s'emporter dans un raisonnement manichéen. » En attendant, rien ne bouge et les forêts deviennent un paquet d'allumette oublié sur une gazinière. À l'automne 2022, pourtant, Élisabeth Borne promettait un changement de cap. Nouveaux Canadair, recrutement de pompiers, modernisation des équipements, adaptation des forêts, entretien des massifs... Trois ans plus tard, le constat est cruel : les flammes avancent plus vite que les promesses. À force de répéter « il faut », le gouvernement a surtout démontré ce qu'il ne faisait pas. Et juillet ne faisait que commencer...

Copains comme cochons Donald Trump estime la Fifa commettrait une «terrible erreur» si elle remplaçait Gianni Infantino à sa tête

Le chef d'Etat a apporté son soutien, lundi 31 juillet, à l'ancien président de la République, Donald Trump, lors de son arrivée à la présidence de la République.

L'AUTRUCHE SILENCIEUSE

Faire de l'inaction une philosophie politique résume assez bien le macronisme, sur le plan national comme international. Essayez de citer cinq actions marquantes d'Emmanuel Macron sur la scène mondiale. Pas facile, non ? La guerre en Ukraine ? Macron a tenté de faire les gros yeux à Poutine. Mais derrière les verres fumés de ses lunettes de soleil, personne n'a rien vu. Le président russe commet crime de guerre sur crime de guerre. La France condamne et dénonce. Bigre, Poutine doit trembler devant tant de véhémence. Moscou n'a d'ailleurs pas le monopole de cette diplomatie de l'autruche muette. Netanyahu connaît également par cœur le répertoire. Des enfants sont tués ? « *Il faut que ça cesse.* » Des civils palestiniens sont massacrés ? « *Il est temps que cela s'arrête.* » L'aide humanitaire est bloquée à l'entrée de la bande de Gaza, des hôpitaux sont bombardés, les habitants crèvent de faim, les journalistes ne peuvent toujours pas travailler librement sur place, des colons israéliens multiplient les violences... Même l'ignoble fait partie du paysage. La priorité, c'est le silence. Ce même silence occidental qui accompagne les décisions de Trump. L'ordre international peut être malmené, le droit piétiné, les rapports de force imposés : les protestations restent mesurées. En revanche, que Trump se mêle de football et, soudain, les indignations retrouvent de la vigueur. Qu'un arbitre somalien soit renvoyé chez lui, ça passe. Que l'équipe d'Iran soit empêchée de s'entraîner, soit. Mais l'annulation d'un carton rouge pour un joueur américain ou que Gianni Infantino, le patron de la Fifa, transforme encore un peu plus la Coupe du monde en opération commerciale au service des puissants, alors là tout le monde sur les barricades.

Cette situation peut prêter à sourire ou à pleurer, c'est selon. Elle est surtout terriblement révélatrice de notre société. Le capitalisme, quelle que soit sa forme, a pour l'instant réussi à anesthésier notre sens des priorités. Il y a près de cinq siècles, Étienne de La Boétie posait déjà une question dérangeante dans son *Discours de la servitude volontaire* : comment un seul homme peut-il en soumettre des milliers, alors que ces milliers sont infiniment plus forts que lui ? Sa réponse reste d'une actualité redoutable : l'obéissance servile. La domination ne repose pas seulement sur la contrainte. Elle tient aussi dans l'habitude, en refusant d'imaginer qu'un autre fonctionnement soit possible. Les inégalités ? C'est comme ça. Les délocalisations ? Personne n'y peut rien. Une usine rentable ferme parce qu'un fonds veut récupérer sa mise ? C'est la loi du marché. Des salariés travaillent mais ne parviennent plus à vivre correctement ? Il faut se serrer la ceinture. Nos services publics disparaissent progressivement ? Il faut bien réduire les dépenses. Les chaînes à nos poignets et à nos pieds appartiennent au décor. L'égalité, l'équité, le respect, la liberté : au-



Comment réveiller les consciences ?
La Boétie esquisse une piste : « *Soyez résolus de ne servir plus, et vous voilà libres.* »

tant de valeurs que l'on accepte progressivement de rogner pourvu que l'illusion d'une vie confortable demeure. Pouvoir poser ses fesses dans un canapé, remplir son frigo de nourriture industrielle, regarder une série à la demande et recevoir son colis le lendemain suffisent à définir le progrès. Mais quel confort ! Un confort qui accepte la précarité des autres, l'exploitation à l'autre bout du monde, la surveillance permanente et l'appauvrissement de la pensée. Comment réveiller les consciences ? La Boétie esquisse une piste : « *Soyez résolus de ne servir plus, et vous voilà libres.* » Nous devons retrouver notre capacité à refuser. Nous devons nous organiser, nous syndiquer, faire grève, produire, consommer, nous informer, et même réfléchir autrement. Rien n'est inéluctable si nous continuons à nous battre.

RESTER DEBOUT ET RÉSISTER

Dans ce marasme, la Filpac CGT a une responsabilité particulière. Celle de défendre le papier car il est le seul outil concret de diffusion de l'information, de la connaissance et de la culture. Le papier possède une qualité devenue subversive : il est impossible à débrancher. Un livre imprimé ne disparaît pas parce qu'un serveur ferme. Un journal censuré peut encore circuler de main en main, comme la presse de la Résistance. Défendre le papier ne consiste pas seulement à défendre nos emplois. C'est aussi défendre un support qui échappe à la logique du contrôle numérique. L'information est devenue instantanée, mais pas nécessairement meilleure. La culture paraît plus accessible, mais dépend de quelques plateformes. Les échanges se sont multipliés pendant que le débat s'est appauvri. Quant à notre attention, elle est devenue une marchandise que des algorithmes se disputent seconde après seconde. L'information et la culture constituent un lien social trop précieux pour être abandonnées aux milliardaires de la tech. Quand une société renonce à penser par elle-même, la servitude n'a même plus besoin d'être imposée. Elle devient volontaire. En revanche, vous pourrez toujours compter sur la Filpac CGT pour rester debout et résister. ●



Gardez le contrôle !

| *L'IA n'est qu'un outil et ne doit rester que cela* |

filpac **cgt**

La fédération au cœur de **la lutte** pour la
défense de l'imprimé, de la presse écrite et
des **métiers du livre et du papier**

Le Livre, le Papier et la Communication

www.filpac-cgt.fr

Pauline Trouillard est juriste, chercheuse au CNRS. Spécialiste du droit du numérique, elle étudie les enjeux liés à la liberté d'expression, à la régulation des plateformes et au pluralisme de l'information. Pour Impac, elle explore les différences de conception de la liberté d'expression entre les États-Unis et l'Europe.

LES PLATEFORMES NE SONT PAS DES ÉDITEURS

PROPOS RECUEILLIS PAR JÉRÉMIE DEMAY

Impac : Quelles sont les différences fondamentales entre la conception de la liberté d'expression aux États-Unis et celle qui prévaut en Europe ?

Pauline Trouillard : Il faut d'abord comprendre que la liberté d'expression aux États-Unis repose sur le premier amendement de la Constitution. Toutefois, celui-ci n'a pas toujours été interprété de la même manière. Plus on avance vers la fin du XX^e siècle, plus son interprétation devient libérale. Cette évolution trouve son origine dans la théorie de la *marketplace of ideas* (le « marché des idées », Ndlr.), inspirée des travaux de John Stuart Mill puis reprise par le juge Oliver Wendell Holmes dans un arrêt de 1919. Ce n'est cependant qu'à partir des années 1950 que la Cour suprême fait véritablement de cette théorie l'un des fondements de sa jurisprudence. Selon cette conception, l'État ne doit intervenir qu'exceptionnellement dans l'exercice de la liberté d'expression. Même les idées fausses méritent d'être protégées, car elles participent au débat public et peuvent, par la confron-

tation des arguments, conduire à la vérité. Chez John Stuart Mill, cette vérité est envisagée dans une perspective philosophique et épistémologique : elle existe et le débat permet progressivement de s'en rapprocher. La Cour suprême américaine lui donnera ensuite une dimension davantage politique : la vérité résulte du libre choix des citoyens, notamment lorsqu'ils désignent leurs gouvernants. Toute intervention excessive de l'État risquerait donc de fausser ce processus démocratique.

En Europe, la liberté d'expression semble davantage encadrée ?

Effectivement. Il est d'ailleurs intéressant de revenir sur l'évolution américaine pour comprendre cette différence. Durant toute la première moitié du XX^e siècle, la Cour suprême considérait que l'État ne pouvait restreindre la liberté d'expression qu'en présence d'un « *danger clair et imminent* ». En pratique, ce critère a pourtant été utilisé

pour réprimer les mouvements communistes. Les discours appelant à un renversement du gouvernement par la force (*violent overthrow*) étaient alors considérés comme suffisamment dangereux pour justifier des restrictions à la liberté d'expression. À partir des années 1950, la situation évolue. La Cour suprême restreint progressivement les possibilités d'intervention de l'État. Plusieurs chercheurs expliquent cette évolution par la volonté de protéger également la liberté d'expression des organisations racistes, notamment le Ku Klux Klan. Les discours de ces organisations comportaient souvent des appels à la violence. Or, le critère du « danger clair et imminent » était devenu si large qu'il risquait également de permettre leur interdiction.

La Cour suprême choisit donc de limiter encore davantage les possibilités de censure. Cette évolution conduit progressivement à une protection très étendue de la liberté d'expression, y compris pour certains discours haineux. L'Europe a suivi une trajectoire différente. Les discours portant atteinte à la dignité humaine ont toujours fait l'objet d'un encadrement plus strict, à l'exception de la période de la Seconde Guerre mondiale. Après 1945, une réflexion juridique importante se développe, notamment en Allemagne, autour de ce que l'on appelle la « démocratie militante ». Cette théorie repose sur une idée simple : la liberté d'expression est protégée parce qu'elle sert la démocratie. Dès lors, les discours qui remettent en cause les principes fondamentaux de la démocratie, notamment l'égalité et la dignité des personnes, ne bénéficient pas de cette protection. Une démocratie n'a pas vocation à protéger les discours qui cherchent précisément à la détruire. C'est cette logique qui explique que les discours de haine soient beaucoup plus strictement encadrés en Europe qu'aux États-Unis.

Pendant longtemps, ces deux conceptions ont pourtant coexisté sans véritable conflit. Pourquoi semblent-elles aujourd'hui s'opposer davantage ?

L'explication tient essentiellement à l'apparition des réseaux sociaux. À l'époque de l'audiovisuel traditionnel, les systèmes juridiques coexistaient sans véritable interaction. Les barrières linguistiques, les différences de diffusion des programmes et les réglementations nationales limitaient naturellement les influences réciproques. Les réseaux sociaux ont profondément bouleversé cette situation. Les principales plateformes sont américaines. Elles ont été conçues selon des principes juridiques et culturels propres aux États-Unis, puis exportées telles quelles dans le reste du monde. Elles véhiculent donc une conception américaine de la liberté d'expression qui s'est progressivement imposée bien au-delà de leur territoire d'origine. Par ailleurs, Internet facilite considérablement la circulation des idées. On observe ainsi que certains médias français, comme CNews, reprennent des arguments développés par la Cour suprême américaine ou par Fox News, alors même que ces références ne correspondent pas au cadre juridique français. Pour les plateformes numériques, cette influence peut encore s'expliquer : elles sont nées aux États-Unis et restent soumises, au moins en partie, au droit américain. En revanche, il n'existe aucune justification juridique permettant de transposer ces raisonnements au secteur audiovisuel français.

On a parfois le sentiment que certains médias, comme Cnews ou Europe 1, invoquent la conception américaine de la liberté d'expression lorsqu'elle sert leur discours...

C'est effectivement très paradoxal. Ces médias tiennent souvent un discours très critique à l'égard de l'influence étran-

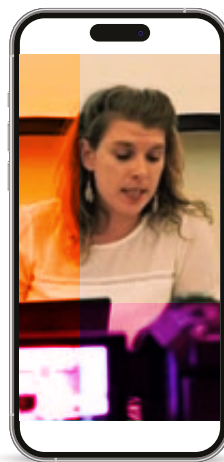
gère, tout en mobilisant une conception américaine de la liberté d'expression pour justifier leurs propres positions. On pourrait presque dire, avec une pointe d'ironie, qu'ils dénoncent le « grand remplacement » tout en étant eux-mêmes largement influencés par la jurisprudence de la Cour suprême américaine.

Vous évoquez également l'existence d'une forme d'hybridation entre les deux modèles juridiques. Comment se manifeste-t-elle ?

Cette hybridation concerne essentiellement le droit des plateformes numériques. Dans le domaine de l'audiovisuel, il n'existe aucune raison juridique de calquer le modèle américain sur le modèle européen. En revanche, les plateformes posent une difficulté particulière. L'une des différences majeures entre les deux systèmes tient à la manière dont est conçue la liberté d'expression. Aux États-Unis, le Premier amendement organise une relation exclusivement verticale : il protège les individus contre les interventions de l'État. En revanche, il ne s'applique

« Aux USA, l'État ne doit intervenir qu'exceptionnellement dans l'exercice de la liberté d'expression. Même les idées fausses méritent d'être protégées, car elles participent au débat public. »

Pauline Trouillard



pas directement aux relations entre personnes privées. Autrement dit, Facebook, X ou Instagram ne sont pas juridiquement tenus de respecter le premier amendement dans leurs relations avec leurs utilisateurs. C'est cette distinction fondamentale qui explique en grande partie les différences actuelles entre les approches américaine et européenne.

Qu'est-ce que cette distinction change concrètement ?

Cette distinction est fondamentale. Lorsqu'une plateforme comme Facebook supprime le contenu publié par un utilisateur, il ne s'agit pas d'une intervention de l'État, mais d'une relation entre deux acteurs privés : la plateforme et son utilisateur. Aux États-Unis, le premier amendement ne s'applique pas à cette relation. Les plateformes n'ont donc aucune obligation constitutionnelle de garantir la liberté d'expression de leurs utilisateurs. Elles sont libres d'adopter leurs propres règles de modération, qui peuvent être plus restrictives que le premier amendement lui-même. Elles peuvent, par exemple, interdire les discours de haine

alors même que ceux-ci bénéficient d'une protection constitutionnelle dans l'espace public américain.

Les plateformes peuvent donc interdire certains contenus sans méconnaître le premier amendement ?

Absolument. Mais cette liberté présente aussi un revers : en l'absence de cadre juridique spécifique, les plateformes peuvent également définir leurs règles comme elles l'entendent. Elles ne sont soumises à aucune obligation extérieure qui leur imposerait une manière de modérer les contenus. En Europe, la logique est différente. La liberté d'expression ne s'exerce pas uniquement dans les relations entre l'État et les citoyens ; elle s'applique également entre personnes privées. On parle alors d'une conception horizontale de la liberté d'expression. Concrètement, cela signifie que l'État est compétent pour veiller à ce que les acteurs privés respectent eux aussi les droits fondamentaux. Il peut donc intervenir pour encadrer les relations entre une plateforme et ses utilisateurs. Cette différence est essentielle. Aux États-Unis, le Premier amendement a favorisé l'émergence d'une véritable gouvernance privée des plateformes. Celles-ci disposent d'une très grande liberté pour décider de ce qu'elles autorisent, restreignent ou suppriment. Elles peuvent également choisir de ne pas modérer certains contenus, comme on le constate aujourd'hui avec les orientations prises par Elon Musk sur X ou par Mark Zuckerberg. C'est précisément là que se manifeste ce que j'appelle une forme d'hybridation entre les modèles américain et européen. Cette gouvernance privée est née aux États-Unis, sans avoir été prévue ou encouragée par le droit européen. Mais, parce que ces plateformes opèrent partout dans le monde, leur mode de fonctionnement s'est imposé de facto en Europe. Face à cette situation, l'Union européenne a

« En Europe, la liberté d'expression est protégée parce qu'elle sert la démocratie. »

décidé d'intervenir. Elle a adopté le Digital Services Act (DSA) afin d'encadrer la manière dont les plateformes exercent ce pouvoir de régulation de la parole en ligne.

Le Digital Services Act constitue-t-il une régulation des plateformes ou une régulation de la liberté d'expression ?

C'est avant tout une régulation des plateformes. Le DSA n'a pas vocation à définir ce que chacun peut ou ne peut pas dire. Il encadre la manière dont les plateformes appliquent leurs propres règles de modération, ce que l'on appelle parfois les « normes de civilité » ou les règles internes d'expression.

Ce texte modifie-t-il réellement les pratiques des grandes plateformes ?

Oui, mais sa mise en œuvre reste complexe. Le DSA prévoit des obligations renforcées pour les Very Large Online Platforms (VLOP), c'est-à-dire les plateformes comptant plus de 45 millions d'utilisateurs dans l'Union européenne. Il s'agit notamment de TikTok, Facebook, Instagram ou encore X. Pour ces acteurs, c'est la Commission européenne qui est chargée de contrôler le respect des obligations, notamment en matière de risques systémiques. Or, ces procédures sont longues. Les enquêtes prennent du temps et les premières

sanctions commencent seulement à émerger. Il est donc encore un peu tôt pour mesurer pleinement l'efficacité du dispositif, même si l'on constate déjà une montée en puissance des enquêtes et des procédures engagées par la Commission.

Au fond, comment faut-il qualifier les réseaux sociaux ? Sont-ils des éditeurs, de simples hébergeurs, des entreprises techniques ou de véritables acteurs éditoriaux ?

C'est sans doute l'une des questions les plus importantes aujourd'hui. J'ai consacré un article à ce sujet et, selon moi, les plateformes ne sont pas des éditeurs. Aux États-Unis, le débat est particulièrement vif. D'un côté, une disposition essentielle du droit américain prévoit que les plateformes ne doivent jamais être assimilées à des éditeurs. Elles ne sont donc pas juridiquement responsables des contenus publiés par leurs utilisateurs. Dans le même temps, ces mêmes plateformes cherchent à faire reconnaître leurs recommandations algorithmiques comme une forme de liberté éditoriale protégée par le Premier amendement. C'est cette contradiction qui me paraît particulièrement problématique. D'un côté, elles revendiquent le statut d'hébergeur pour échapper à la responsabilité éditoriale. De l'autre, elles invoquent la liberté éditoriale lorsqu'il s'agit de protéger leurs choix algorithmiques. À mes yeux, il est difficile de soutenir simultanément ces deux positions. Elles relèvent de logiques juridiques différentes et sont, en grande partie, incompatibles.

C'est tout de même paradoxal. D'un côté, les plateformes ne sont pas considérées comme des éditeurs, et de l'autre, elles revendiquent la protection du Premier amendement au titre de leur liberté éditoriale.

C'est effectivement toute l'ambiguïté. Les plateformes soutiennent que leurs algorithmes relèvent de leur liberté éditoriale. Je ne partage pas cette analyse. À mes yeux, elles ne sont pas des éditeurs, car la fonction première d'un éditeur consiste à sélectionner les contenus qu'il décide de publier. Or, ce qui caractérise précisément les réseaux sociaux, c'est que chacun peut publier directement un contenu sans attendre l'autorisation de la plateforme. Certes, les plateformes exercent une influence importante sur le débat public en mettant certains contenus davantage en avant que d'autres. Mais cela ne signifie pas pour autant qu'elles exercent une véritable fonction éditoriale comparable à celle d'un journal. Ce qui est essentiel pour le débat démocratique, ce n'est pas l'algorithme d'Ins-



tagram ou de Facebook. Ce sont les citoyens qui s'expriment. Juridiquement, les recommandations algorithmiques ne constituent pas, selon moi, une liberté éditoriale au même titre que celle d'un média.

Ce sont donc les utilisateurs qui bénéficient de la liberté d'expression, mais pas les plateformes elles-mêmes ?

Exactement. Sans les contenus publiés par leurs utilisateurs, les plateformes n'existeraient tout simplement pas. Dès lors, il est difficile de leur reconnaître une liberté éditoriale sur des contenus qu'elles ne produisent pas elles-mêmes. Il existe évidemment quelques exceptions. Si une plateforme rémunère des créateurs de contenus, oriente leur production ou finance directement certaines publications, on peut alors considérer qu'elle exerce une véritable activité éditoriale. Mais cela reste différent des millions de contenus politiques ou d'information publiés quotidiennement par les utilisateurs. C'est pourquoi je suis très prudente lorsque les plateformes invoquent leur prétendue liberté éditoriale pour justifier certaines décisions de modération.

En réalité, le problème n'est pas tant de savoir si elles disposent d'une liberté éditoriale que de s'interroger sur le pouvoir qu'elles exercent lorsqu'elles décident de rendre un contenu invisible (*shadow banning*) ou, au contraire, d'amplifier artificiellement sa diffusion. Il faut être particulièrement vigilant. Reconnaître une liberté éditoriale aux plateformes pourrait certes permettre d'encadrer certaines de leurs décisions. Mais cela leur offre également un argument juridique extrêmement puissant. C'est d'ailleurs celui qu'elles développent désormais devant la Cour européenne des droits de l'homme : elles soutiennent que leurs choix de modération relèvent de leur liberté éditoriale et qu'elles sont donc libres de décider des contenus qu'elles souhaitent mettre en avant ou limiter. Je ne partage pas cette position.

Pourtant, réguler les algorithmes peut également soulever des questions au regard de la liberté d'expression ?

Absolument. C'est un sujet extrêmement complexe. Toute intervention sur les algorithmes peut avoir des conséquences sur la circulation des idées. Mais cela ne signifie pas que toute régulation soit illégitime. Le véritable problème est ailleurs. Les plateformes sont aujourd'hui avant tout guidées par des considérations économiques. Si elles étaient moins obsédées par la rentabilité, elles pourraient sans doute développer une modération plus cohérente et plus respectueuse du débat public. Aujourd'hui, leurs algorithmes tendent surtout à amplifier les contenus les plus susceptibles de générer de l'engagement : des contenus commerciaux, mais aussi des contenus très polarisants, notamment ceux issus de l'extrême droite. Les travaux de David Chavalarias montrent bien cette dynamique. Cette situation est préoccupante. À mes yeux, on ne peut plus considérer qu'il s'agit uniquement de liberté éditoriale. Les plateformes exercent aujourd'hui un pouvoir considérable sur la circulation de l'information et sur l'expression de millions de citoyens. On dépasse largement la simple question du choix éditorial. D'ailleurs, même aux États-Unis, de nombreux juristes commencent à remettre en cause cette assimilation entre plateformes et éditeurs. La liberté éditoriale a été pensée pour protéger des médias comme le *New York Times*, qui assument un véritable travail éditorial et répondent à des exigences journalistiques. Les réseaux sociaux n'exercent pas cette fonction. Ils sont confrontés à un problème majeur que les journaux traditionnels n'ont jamais connu à cette échelle : la diffusion massive de la désinformation.

Comment lutter contre cette désinformation sans porter atteinte à la liberté d'expression ?

C'est probablement l'une des questions les plus difficiles aujourd'hui. Le développement du fact-checking constitue déjà une réponse intéressante. Je ne considère pas que supprimer certaines informations manifestement fausses constitue nécessairement une atteinte disproportionnée à la liberté d'expression. Je ne suis pas partisane d'une conception absolutiste selon laquelle toutes les opinions se vaudraient et devraient bénéficier de la même protection. Lorsqu'un utilisateur attribue à une personne des propos qu'elle n'a jamais tenus, cela ne me choque pas que la plateforme supprime ce contenu. La difficulté apparaît dans les situations beaucoup plus ambiguës. L'exemple du Covid est révélateur. Certaines hypothèses, d'abord qualifiées de théories du complot, ont ensuite été discutées beaucoup plus sérieusement. C'est pré-

« Les médias du groupe Bolloré tiennent souvent un discours très critique à l'égard de l'influence étrangère, tout en mobilisant une conception américaine de la liberté d'expression pour justifier leurs propres positions. Ils dénoncent le « grand remplacement » tout en étant eux-mêmes largement influencés par la jurisprudence de la Cour suprême américaine. »

cisément dans ces situations que la prudence s'impose. Le risque est également politique. Un gouvernement pourrait être tenté de qualifier de « fausse information » un discours qui relève pourtant d'un véritable débat d'intérêt général. C'est pourquoi il faut éviter toute approche trop mécanique. La Cour européenne des droits de l'homme a d'ailleurs développé une jurisprudence particulièrement nuancée sur cette question. Elle distingue les informations manifestement fausses, qui n'apportent rien au débat public, des situations plus incertaines qui doivent continuer à pouvoir être discutées.

L'autre difficulté tient aux plateformes elles-mêmes. Elles n'investissent pas toujours suffisamment dans l'analyse de ces situations complexes. Elles peuvent alors être tentées de supprimer certains contenus lorsqu'ils les dérangent ou, au contraire, d'en laisser circuler d'autres lorsqu'ils servent leurs intérêts. J'en ai eu un exemple concret. L'an dernier, j'ai travaillé au sein d'un organisme de règlement extrajudiciaire des litiges créé dans le cadre du Digital Services Act. Cet organisme, indépendant de l'État comme des plateformes, est chargé de réexaminer certaines décisions de modération. Dans ce cadre, j'ai été amenée à examiner une publication supprimée par Instagram. Il s'agissait d'une



photographie présentée comme illustrant des manifestations en Égypte en soutien à Gaza. Instagram l'avait supprimée au motif qu'il s'agissait d'une fausse image. Pourtant, dans ses propres conditions générales d'utilisation, la plateforme affirme qu'elle ne supprime pas systématiquement les contenus relevant de la désinformation. Dans ce cas précis, il était difficile de ne pas s'interroger sur les véritables motivations de cette décision, tant le contexte politique semblait avoir pesé sur la modération. C'est précisément le risque actuel : les plateformes peuvent instrumentaliser l'incertitude entourant certaines informations pour autoriser ou interdire des contenus en fonction de leurs propres intérêts plutôt qu'au regard de critères réellement objectifs.

Le principal problème est-il que des entreprises privées comme Facebook ou X contrôlent désormais une grande partie de la circulation de l'information ? Dans ces conditions, comment faire émerger une forme de vérité ?

La notion même de vérité est extrêmement complexe. Les philosophes eux-mêmes ne s'accordent pas sur sa définition. Les journalistes non plus, d'ailleurs. L'objectif n'est certainement pas d'instaurer une vérité officielle contrôlée par l'État. L'un des apports du Digital Services Act et, plus largement, des réseaux sociaux, est justement de multiplier les acteurs qui participent à la construction du débat public. Aujourd'hui, une information peut être discutée, contestée, vérifiée ou enrichie directement sur les plateformes. Cette pluralité des points de vue me paraît globalement positive. Bien sûr, cela produit parfois un certain désordre, voire une forme de chaos informationnel. Mais cette effervescence n'est pas nécessairement négative. Une démocratie suppose aussi la confrontation des idées. En revanche, ce qui me préoccupe davantage, ce sont les choix éditoriaux opérés par les plateformes elles-mêmes. Lorsqu'Instagram ou d'autres réseaux encouragent, par exemple, la création de contenus générés par intelligence artificielle sans véritable contrôle, ils facilitent potentiellement la diffusion d'informations totalement fictives. C'est, à mes yeux, un sujet beaucoup plus préoccupant.

Les citoyens ont pourtant besoin de disposer de repères fiables pour comprendre le monde qui les entoure.

Comment y parvenir ?

Les médias traditionnels ont évidemment un rôle essentiel à jouer. Si les journalistes de la presse audiovisuelle remplissaient toujours pleinement leur mission d'information, les citoyens disposeraient de repères beaucoup plus solides. Les journalistes jouent un rôle de filtre dans l'espace public. Ils sélectionnent les informations, les vérifient et contribuent à structurer le débat démocratique. Le problème est que cette fonction suppose une confiance forte du public. Or cette confiance ne peut exister que si les règles déontologiques sont effectivement respectées. Pendant longtemps, on a considéré que la profession pouvait largement s'autoréguler. Les règles déontologiques relevaient essentiellement de mécanismes internes aux rédactions. Aujourd'hui, on constate que cette autorégulation atteint ses limites. Lorsque ces règles ne sont plus suffisamment appliquées, il appartient au droit de prendre le relais. À défaut, le risque est majeur : voir les citoyens perdre progressivement confiance dans l'ensemble de la profession journalistique.

Faut-il alors considérer que les réseaux sociaux sont devenus un passage obligé pour s'informer, à condition de conserver un regard critique ?

Oui, dans une certaine mesure. Le fait que l'on ne puisse plus accorder une confiance absolue à certains médias de référence constitue un signal préoccupant pour notre espace démocratique. Pour autant, je ne pense pas qu'il faille opposer les réseaux sociaux aux médias traditionnels. Même si des médias comme France Inter ou France Culture appliquaient parfaitement leurs exigences déontologiques, les réseaux sociaux conserveraient leur utilité. Ils permettent de faire entendre des voix, des analyses ou des expériences qui trouvent parfois difficilement leur place dans les médias traditionnels, faute de temps ou de diversité des intervenants. Les deux espaces remplissent donc des fonctions différentes et, à mes yeux, complémentaires.

Finalement, peut-on dire la même chose des conceptions américaine et européenne de la liberté d'expression ? Sont-elles compatibles ou complémentaires ?

Je parlerais davantage de complémentarité que de compatibilité. Le modèle européen me paraît plus abouti, dans la mesure où il prend en compte un plus grand nombre de situations. Il est plus nuancé.

Le modèle américain comporte plusieurs angles morts. Il sous-estime notamment l'importance des rapports de domination entre personnes privées, en particulier lorsqu'il s'agit des discours de haine ou des discriminations raciales. Il néglige également le fait que des acteurs privés peuvent porter atteinte à la liberté d'expression autant, voire parfois davantage, que l'État lui-même. À l'inverse, les modèles européens notamment français, allemand ou italien, présentent une autre limite : ils ont parfois tendance à sous-estimer le risque que peut également représenter l'État pour la liberté d'expression. Cette question reste encore insuffisamment prise en compte. Les deux traditions juridiques ont donc beaucoup à apprendre l'une de l'autre. Cela étant, si je devais porter une appréciation d'ensemble, je considère que le modèle européen offre aujourd'hui un cadre plus équilibré, précisément parce qu'il prévoit davantage de garanties et de garde-fous pour protéger à la fois la liberté d'expression et les autres droits fondamentaux. ●

(...) les plateformes peuvent instrumentaliser l'incertitude entourant certaines informations pour autoriser ou interdire des contenus en fonction de leurs propres intérêts plutôt qu'au regard de critères réellement objectifs.

LES TRIBUNAUX DE COMMERCE SOUS INFLUENCE

Dépassés, opaques, soumis aux réseaux d'influence, parfois incompetents : les tribunaux de commerce concentrent les critiques. Héritée de l'Ancien Régime, cette juridiction peine à répondre aux enjeux d'une économie mondialisée, où les montages financiers sont souvent plus complexes que les outils dont elle dispose. Les premières victimes sont les salariés. Mais, au-delà, c'est aussi la politique industrielle du pays qui en paie le prix.

JÉRÉMIE DEMAY

Le dossier de la papeterie de Condat illustre les dérives des tribunaux de commerce. Le 27 février dernier, le tribunal de commerce de Bordeaux confie l'usine du Lardin-Saint-Lazare à la société SPB. Pour les 200 salariés, le message est limpide : leur avenir pèse peu face à d'autres intérêts. Le repreneur ne s'en cache d'ailleurs pas. Son projet ne repose ni sur la relance de la production papetière ni sur le maintien des emplois. Son objectif est ailleurs : reproduire le modèle appliqué à l'ancienne papeterie Arjowiggins de Bessé-sur-Braye. Acheter un site industriel, valoriser son foncier, puis revendre les parcelles à différents porteurs de projets. Une logique de spéculation immobilière bien plus que de réindustrialisation. Depuis plusieurs années, SPB présente cette opération comme un succès exemplaire. Une communication suffisamment bien rodée pour convaincre jusqu'au maire de Bessé-sur-Braye et au préfet de la Sarthe d'écrire à leur homologues du Lardin-Saint-Lazare afin de vanter le sérieux de l'entreprise. La réalité montre pourtant autre chose.

Promesses sans lendemain

Lors de la fermeture d'Arjowiggins, près de 600 emplois avaient disparu. SPB promettait la création rapide de 200 postes, puis de 300 supplémentaires. À terme, le site devait même accueillir davantage d'emplois qu'avant la fermeture de l'usine. Dans les faits, seule

l'entreprise ManiKHeir, spécialisée dans la fabrication de gants médicaux, s'est implantée sur le site avec environ 200 salarié-es. Les 300 emplois supplémentaires annoncés ne sont jamais venus. Quant aux nombreux projets censés transformer la friche industrielle en véritable pôle d'activités, ils restent largement en deçà des promesses initiales. Cela n'empêche pas SPB de présenter cette reconversion comme une réussite. Cette récupération agace jusqu'aux entreprises installées sur le site. Gérard Heuliez, directeur de ManiKHeir, recadre ainsi le rôle joué par SPB, et sa filiale PMI : « *Ce n'est pas celui qui vend le terrain qui est l'architecte de ce qu'il advient derrière. PMI a vendu le terrain, on est passés chez le notaire et son action s'arrête là.* » (*Sud Ouest*, 3/04/26) Pourtant, c'est avec le même projet bancal et auréolé de son échec de reconversion dans la Sarthe que SPB a récupéré le site de Condat.

Objectif : créer un site pour recycler l'aluminium, lancer la production de nanocellulose, un pôle énergétique, et même un centre de calcul pour l'intelligence artificielle ! Avec, en plus, la création de 300 emplois directs en cinq ans. Bref, un joli paquet cadeau, même si l'intérieur de la boîte sonne creux, comme à Bessé-sur-Braye... D'autant que l'ancien site de Condat est difficilement constructible à cause de forts risques d'inondation...

« Rien ne pousse à part l'herbe »

Depuis le 27 février et la décision du tribunal de commerce de Bordeaux de choisir le dossier de SPB, « *rien ne pousse à part l'herbe* », regrette un salarié de Condat encore présent sur le site. Pourtant, un autre dossier, porté par la Filpac CGT et d'autres partenaires,

permettait de sauver les emplois et l'avenir industriel du site. Mais cette potentielle reprise n'était pas aussi rentable qu'une liquidation pure et simple. Pourquoi ? Chaque opération entraîne un émolument. Plus il y a de ventes, de recouvrements, etc., plus le mandataire comme l'administrateur judiciaire gagnent d'argent. Bien sûr, il existe des garde-fous et des barèmes précis. De plus, dans les textes, ce sont bien les juges du tribunal de commerce qui ont le dernier mot. Sauf que, dans le dossier de Condat, cette hiérarchie interroge. Notamment quand les mandataires ont tout fait pour discréditer l'un des possibles repreneurs auprès des partenaires publics. Pour quelles raisons ont-ils agi de la sorte ? Impossible de prouver précisément les justifications de leur démarche. À moins qu'ils aient tenté d'influencer les juges du tribunal de commerce...

La justice parquée en dehors des dossiers

Depuis des décennies, le fonctionnement des tribunaux de commerce est remis en cause, notamment par plusieurs enquêtes parlementaires.

Les commissions passent, les écrits restent, mais rien ne bouge. Le pouvoir des mandataires reste considérable et, par manque de temps, de moyens et de compétences, le contrôle de leur travail reste profondément lacunaire. Ainsi, le parquet est censé être représenté ; dans les faits, il est obligé de faire confiance aux rapports des mandataires. Dans un rapport d'enquête parlementaire rédigé en 1998, Arnaud Montebourg écrivait : « *Le parquet devrait pouvoir vérifier la crédibilité de certaines solutions proposées par les mandataires. Or, il ne dispose pas de magistrats bien formés, de greffiers spécialisés ou d'experts à disposition.* » Ainsi, M. Marc Moinard, ancien procureur près le tribunal de grande instance de Bobigny, a déclaré : « *Le parquet n'est pas armé pour apprécier les offres de cession qui passent par les mandataires. Les sections financières des services régionaux de police judiciaire (SRPJ) ont perpétuellement un stock important d'affaires à traiter.*



Les rapports des mandataires de justice sont la première source d'information du parquet ; or celui-ci est bien incapable de vérifier ces informations fournies par des professions qui échappent complètement au contrôle du parquet.

Celles confiées par les parquets ne font l'objet d'une enquête qu'à l'issue d'un délai de deux ans en moyenne. De plus, la sûreté urbaine et la gendarmerie s'engagent très rarement dans ce type d'affaires. Ainsi, lorsque le parquet a des doutes sur la personnalité d'un repreneur, il ne peut même pas faire procéder à une enquête de moralité. Les sanctions sont d'ailleurs particulièrement négligées par le parquet, faute de temps et d'effectifs suffisants. (...) Le parquet est tributaire des mandataires pour les informations sur les dirigeants ; or ces derniers signalent très peu d'infractions (faits générateurs de faillite personnelle ou d'interdiction de gérer). Les rapports des mandataires de justice sont la première source d'information du parquet ; or celui-ci est bien incapable de vérifier ces informations fournies par des professions qui échappent complètement au contrôle du parquet. »

Des juges dépendants

Un magistrat auditionné dans le cadre de cette même commission d'enquête parlementaire témoigne : « C'est ainsi qu'il (le parquet) ne connaît rien des négociations qui se sont déroulées entre l'administrateur judiciaire, le juge-commissaire et les repreneurs. Il ignore

s'il y a eu un repreneur mieux disant qu'un autre qui a été évincé et autant de choses dont on parle et dont le parquet ne peut pas avoir connaissance. De même, il n'assiste pas aux entretiens qui se déroulent entre l'administrateur judiciaire et le juge-commissaire. Pourtant, c'est souvent à ces différents stades que se joue le sort de l'entreprise car, ainsi que je vous le disais précédemment, quand on arrive à l'audience, tout est prêt et le plan est présenté de telle façon qu'il est acceptable et que le parquet ne peut que l'approuver. » Cette dépendance se retrouve entre les juges bénévoles et les mandataires professionnels. Elle s'explique par le manque de temps et de formation des juges, qui travaillent à côté dans leurs propres sociétés.

Résultat : les juges comme le parquet devraient avoir le dernier mot et connaître tous les détails du dossier pour prendre une décision. Sauf que cela ne se déroule pas comme cela. « À cet égard, relève Arnaud Montebourg, il suffit de rappeler l'une des plus curieuses découvertes faites par votre rapporteur lors de sa visite au tribunal de commerce de Saint-Brieuc : le jugement ordonnant la cession d'une entreprise, tapé sur une machine à écrire dans

l'étude du mandataire-liquidateur et faxé au tribunal deux jours avant l'annonce de la décision... »

Une réforme enterrée

La publication de ce rapport a provoqué quelques remous et conduit à la réflexion de plusieurs réformes, notamment sur les mandataires judiciaires. Les textes voulaient complètement mettre à plat leurs missions. Fin du monopole, encadrement des tarifs et, surtout, meilleur contrôle de leurs actions.

Le texte a été adopté à l'Assemblée, mais, à son arrivée au Sénat, la réforme s'arrête à cause des élections de 2002. Gilles de Robien, devenu ministre de la Justice, enterre tout simplement le texte, se contentant de quelques évolutions très cosmétiques. Résultat : héritiers du XVI^e siècle, les tribunaux de commerce continuent d'exister sans évolution notable. Les mandataires ne cessent de tenir les ficelles des juges consulaires transformés en de simples marionnettes.

L'emploi, le territoire, le maintien des savoir-faire et la souveraineté industrielle ne sont pas leurs priorités. Si le délit d'amitié n'existe pas, la corruption demeure toujours une sale habitude. Elle n'entache pas toutes les décisions des tribunaux de commerce, fort heureusement. Mais, d'après l'association Anticor, elle coûterait plus de 120 milliards d'euros par an. Largement de quoi sauver un grand nombre d'industries et d'emplois, et surtout de pouvoir octroyer de vrais moyens à la justice pour enfin se passer des mandataires judiciaires. ●



LES FRONTS POPULAIRES

«UNE RIPOSTE AU FASCISME
DEMEURE NÉCESSAIRE»

Quarante historiennes et historiens, spécialistes de la période du Front populaire, ont choisi de « décaler le regard en l'internationalisant » afin de mieux comprendre tous les effets de cet élan antifasciste, social et populaire. Ils ont réuni leurs travaux dans l'ouvrage *Les Fronts populaires. Une perspective mondiale (1934-1938)*. Jean Vigreux, qui a dirigé ce livre avec Serge Wolikow, revient sur la manière dont les idées de cette période ont durablement influencé nos sociétés.

PROPOS RECUEILLIS PAR JÉRÉMIE DEMAY

Impac : Qu'espériez-vous apporter de nouveau à la connaissance du Front populaire et des fronts populaires avec cet ouvrage ?

Jean Vigreux : L'idée était d'observer ce moment des fronts populaires sous un angle plus large. En France, la période 1934-1938 est relativement bien connue. Nous avons voulu regarder ce qui se passait ailleurs, à l'échelle mondiale. La ligne des fronts populaires, adoptée en 1935 à Moscou lors du VII^e et dernier congrès de l'Internationale communiste, a eu des répercussions dans de nombreux pays. Elle répondait à la montée des fascismes, au choc provoqué par l'arrivée d'Hitler au pouvoir, mais aussi à la crise économique et sociale qui frappe le monde depuis le début des années 1930. Notre objectif était donc d'identifier ce qui rapproche ces différentes expériences, mais aussi leurs spécificités, leurs échecs, leurs reflux, afin de mesurer la portée réelle de cette stratégie à l'échelle internationale.

C'est-à-dire ?

Mon intuition était de sortir du cadre des histoires nationales. Nous connaissons bien les fronts populaires français et espagnol, et, dans une moindre mesure, l'expérience chilienne. Mais je souhaitais savoir si cette stratégie avait connu d'autres formes d'application à travers le monde, ou, au contraire, si elle avait été rejetée dans certains pays. Il s'agissait également de comprendre pourquoi cette politique avait parfois échoué et quelles réactions elle avait suscitées chez ses adversaires.

Cette approche globale n'avait jamais été menée auparavant ?

Elle avait déjà été esquissée, notamment dans les années 1960 et 1970, à l'occasion d'un colloque organisé par l'Institut Maurice-Thorez. Mais elle s'inscrivait alors dans un contexte politique particulier, fortement marqué par l'héritage du Parti communiste français. L'histoire ne recommence jamais totalement ; elle se revisite. Notre ambition était précisément de proposer une nouvelle lecture de cette période, en nous intéressant non seulement aux expériences qui ont réussi, mais aussi à celles qui ont échoué. Nous voulions comprendre pourquoi cette stratégie n'a pas fonctionné partout et analyser les réactions des principaux adversaires des fronts populaires : les nazis, les fascistes et, plus largement, les forces qui s'opposaient à cette politique d'union.

Parmi les pays où cette stratégie n'a pas pris, on trouve notamment la Grande-Bretagne et les pays scandinaves. Est-ce avant tout une question culturelle ?

La dimension culturelle est importante, mais elle n'est pas la seule. Les facteurs institutionnels et les traditions politiques jouent également un rôle déterminant. C'est ce que montrent notamment les travaux d'Adeline Blazkiewicz sur l'Internationale ouvrière socialiste, ainsi que ceux de Jean-Numa Ducange consacrés à l'Europe du Nord. Deux raisons principales expliquent cet échec. La première tient au fait que la social-démocratie nord-européenne continue alors de placer communisme et fascisme sur un même plan. Contrairement à la France, à l'Espagne, à plusieurs pays d'Amérique latine ou encore à la Chine, elle ne développe pas cette volonté de construire une stratégie d'union antifasciste. Cette position s'explique largement par sa culture politique et par son rapport aux institutions démocratiques. La seconde raison est sociologique. Les partis communistes y sont beaucoup plus faiblement implantés qu'en France ou dans les pays latins. Cette faiblesse organisationnelle ne permet pas l'émergence d'un véritable mouvement de Front populaire. Cela n'empêche évidemment pas des engagements individuels. Des Britanniques, des Suédois ou des Norvégiens rejoignent les Brigades internationales pour combattre en Espagne. Mais ces engagements restent personnels et ne traduisent pas



Des Britanniques, des Suédois ou des Norvégiens rejoignent les Brigades internationales pour combattre en Espagne. Mais ces engagements restent personnels et ne traduisent pas une dynamique collective portée par le mouvement ouvrier organisé.

Jean Vigreux



une dynamique collective portée par le mouvement ouvrier organisé.

Pourquoi l'Internationale communiste a-t-elle finalement modifié sa stratégie pour promouvoir les fronts populaires, alors que l'Internationale socialiste ne suit pas cette évolution ?

Plusieurs facteurs expliquent ce tournant. Serge Wolikow, qui fut l'un des premiers historiens à travailler sur cette question et qui a récemment revisité ses analyses, apporte un éclairage particulièrement intéressant. Il distingue ce qui relève de la stratégie soviétique de ce qui constitue, en France, une véritable évolution politique portée par le Parti communiste français. Pour l'Union soviétique, cette inflexion est essentiellement tactique ; pour le Parti communiste français, elle devient progressivement stratégique. Il faut rappeler qu'en 1928, l'Internationale communiste annonce l'entrée du capitalisme dans ce qu'elle appelle la « troisième période ». Selon cette analyse, la crise économique devait conduire à une radicalisation générale et il devenait nécessaire de distinguer clairement les communistes des autres forces de gauche. Les sociaux-démocrates étaient alors qualifiés de « sociaux-fascistes » et placés sur le même plan que leurs adversaires. Le Parti communiste allemand constituait alors le modèle de cette stratégie. Or cette ligne se révèle un échec. L'arrivée des nazis au pouvoir entraîne immédiatement la répression du Parti communiste allemand. Ses dirigeants, comme Ernst Thälmann, sont arrêtés et les communistes figurent parmi les premières victimes du système concentra-

tionnaire. L'incendie du Reichstag et le procès de Leipzig, au cours duquel Georgi Dimitrov parvient brillamment à démontrer les manipulations nazies avant d'être expulsé vers l'Union soviétique, marquent également un tournant. Ils révèlent toute la dangerosité du nazisme et l'impasse de la stratégie dite de « classe contre classe ». À partir de ce constat, la France devient un véritable laboratoire politique. Sous l'impulsion de Maurice Thorez, récemment devenu secrétaire général du Parti communiste français, et avec le soutien des représentants du Komintern, se met progressivement en place une stratégie de rapprochement avec les autres forces de gauche autour de la lutte antifasciste et de la défense des institutions démocratiques. Cette orientation est officiellement consacrée lors du VII^e congrès de l'Internationale communiste, en 1935. La délégation française y occupe une place centrale. Un film conservé par Ciné-Archives montre d'ailleurs Marcel Cachin présentant les succès de cette nouvelle ligne, tandis que le congrès s'achève au son de chants révolutionnaires français, notamment *La Carmagnole*. Il s'agit d'un véritable renversement doctrinal. Toutefois, pour l'Union soviétique, cette politique demeure avant tout une tactique diplomatique. Elle ne modifie pas durablement sa vision stratégique. La signature du pacte germano-soviétique en août 1939 met d'ailleurs brutalement fin à cette politique des fronts populaires. On peut même considérer que le reflux débute dès 1938, avec la dissolution progressive des Brigades internationales et le rappel de leurs volontaires. En France, en revanche, les conséquences sont beaucoup plus profondes. Cette stratégie favorise une véritable rencontre entre le Parti communiste français et la nation, mais aussi avec les institutions de la Troisième République. Le PCF devient alors un parti de masse, connaît une progression spectaculaire de ses adhésions, développe fortement la diffusion de *L'Humanité* et suscite un véritable enthousiasme politique, social et culturel.

Comment les Français sont-ils parvenus à rapprocher ces deux « frères ennemis » qu'étaient les socialistes et les communistes ?

Il faut distinguer deux niveaux. Socialistes et communistes sont des frères ennemis depuis le congrès de Tours de 1920, dont la rupture a durablement marqué la vie politique française. Cette division a encore été aggravée par la ligne sectaire dite de « classe contre classe », qui prévalait auparavant. Plusieurs éléments vont cependant favoriser leur rapprochement. Il y a d'abord l'arrivée d'Hitler au pouvoir, la montée des fascismes en Europe et la progression des ligues d'extrême droite en France, dans un contexte de crise économique et sociale. Tout cela provoque une prise de conscience et fait naître une volonté de riposte commune. Cette dynamique s'engage notamment à la suite du 6 février 1934, interprété, sans doute de manière excessive, comme une tentative de coup de force fasciste. L'événement rappelle alors les violences des SA dans les rues allemandes sous la République de Weimar, puis après l'arrivée des nazis au pouvoir. Une partie des ligues s'en prend au Palais-Bourbon, qui représente alors le cœur même du régime républi-



Le PCF devient alors un parti de masse, connaît une progression spectaculaire de ses adhésions, développe fortement la diffusion de *L'Humanité* et suscite un véritable enthousiasme politique, social et culturel.

cain. Il faut se souvenir que la Troisième République fonctionne très différemment de notre régime actuel. Le pouvoir émane essentiellement de la Chambre des députés : les groupes parlementaires désignent, au sein de leur majorité, le président du Conseil, c'est-à-dire le chef du gouvernement. Attaquer le Palais-Bourbon revient donc, symboliquement, à attaquer la République elle-même. Cette menace est fortement ressentie par le mouvement ouvrier. Celui-ci voit également arriver en France des réfugiés antifascistes italiens, puis, à partir de 1933, des réfugiés allemands fuyant le nazisme, parmi lesquels de nombreux Juifs persécutés. Il faut d'ailleurs élargir le regard au-delà de l'Allemagne : dans la Pologne de Piłsudski, la Hongrie de Horthy et plusieurs autres pays d'Europe centrale, les régimes autoritaires et les mouvements fascistes se renforcent à la faveur de la crise des années 1930. La première riposte au 6 février intervient dès le 9 février, à l'initiative de la Confédération générale du travail unitaire et du Parti communiste. À la fin du cortège, les manifestants sont rejoints par des militants de la Confédération générale du travail et de la Section française de l'Internationale ouvrière. Puis, le 12 février, la CGT et la SFIO appellent à une grande manifestation, rejointe à son tour par les militants communistes et unitaires, qui scandent : « Unité ! Unité ! Unité ! » Cette unité d'action est donc largement portée par la base. Au printemps 1934 se développe ce que mon collègue Gilles Vergnon appelle le « printemps des co-



mités ». Partout se créent des comités de rassemblement populaire. La CGT y joue un rôle fondamental et profite de cette dynamique pour relancer le processus de réunification syndicale, qui aboutira au début de l'année 1936. Tout cela se déroule dans un temps extrêmement court, en moins de deux ans. La Ligue des droits de l'homme joue également un rôle majeur. Elle occupe encore une place importante dans la société et incarne pleinement la défense de la République menacée. Il faut également citer le Comité de vigilance des intellectuels antifascistes, ainsi que de nombreuses associations issues de l'éducation populaire, du syndicalisme, de la culture et du mouvement ouvrier. Toutes ces forces contribuent à construire cette unité. Elle débouche, en juillet 1934, sur un premier rapprochement entre la SFIO et le Parti communiste. Puis, à l'automne, le PCF propose d'élargir l'alliance au Parti radical, qui constitue alors le parti pivot de la Troisième République, gouvernant alternativement avec le centre droit ou le centre gauche. C'est cette extension qui permet la constitution du Rassemblement

populaire. Elle explique en grande partie pourquoi l'union a fonctionné, même si elle est restée fragile et temporaire. Les divergences entre les radicaux et les composantes du mouvement ouvrier demeuraient en effet très profondes.

Comment sont-ils parvenus à dépasser ces divergences pour s'unir contre le fascisme ?

La question est fondamentale, car l'urgence absolue est alors la lutte contre le fascisme. L'exemple allemand est dans tous les esprits. L'Allemagne était une grande puissance dotée d'un régime républicain, la République de Weimar. Or Hitler est parvenu, en quelques mois seulement, à y instaurer une dictature. Le danger apparaît donc immédiat et concret. Le fascisme fait également renaître la peur de la guerre. L'Italie de Mussolini mène une politique expansionniste, attaque l'Éthiopie et développe ses ambitions coloniales en Afrique du Nord, notamment en Libye. Dans le même temps, le Japon intervient militairement en Chine dès 1931, puis poursuit son expansion, jusqu'aux massacres de Nankin en 1937. Le fascisme est ainsi perçu à la fois comme un danger intérieur, avec ses organisations paramilitaires, et comme une menace internationale de guerre et de réarmement. Face à cette menace ressurgit un vieux réflexe politique français : celui de la République en danger. Depuis la Révolution française, notamment les années 1792 à 1794, mais aussi depuis la Commune de Paris et l'affaire Dreyfus, cette mémoire reste profondément ancrée dans le mouvement ouvrier. Même traversé par l'internationalisme, celui-ci porte aussi un fort patriotisme républicain. Lorsque la République est menacée, cette culture politique se réactive. Socialistes et communistes comprennent alors qu'au-delà de leurs divergences, quelque chose de fondamental se joue : la défense des libertés, des institutions démocratiques et de la République elle-même.



Les ambitions expansionnistes du Japon et de l'Italie, ainsi que la guerre d'Espagne, ont-elles accéléré la diffusion des idées du Front populaire ?

Oui, mais selon une double dynamique. Ce qui se déroule en Afrique, notamment en Éthiopie, avec les bombardements au gaz et les atrocités commises par les Italiens, contribue à renforcer la perception du danger fasciste. Il en va de même en Espagne. Avant la guerre civile et le pronunciamiento de juillet 1936, la répression des Asturies, en 1934, avait déjà été particulièrement violente, sous la conduite de Franco et avec l'intervention des troupes coloniales marocaines. Ces événements sont fortement perçus par les opinions publiques, car la presse est présente et les informations circulent. Il ne faut pas oublier l'importance des évolutions techniques dans les années 1930 : la presse publie désormais des photographies, et non plus seulement des textes ou des dessins. Ces images viennent confirmer la réalité du danger fasciste et conforter l'idée selon laquelle le fascisme conduit à la guerre. Mais ce mouvement révèle également les limites du pacifisme et les difficultés à le dépasser. La grande question qui se pose alors est la suivante : faut-il combattre, prendre les armes, ou faut-il demeurer pacifiste ? Certains franchissent le pas et considèrent que l'antifascisme doit également devenir un combat. Près de 40 000 volontaires internationaux rejoignent l'Espagne, dont environ 10 000 venus de France. Ce n'est pas négligeable : il existe bien une volonté d'en découdre avec le fascisme. D'autres, en revanche, restent profondément pacifistes. Il faut replacer cette attitude dans le contexte de l'époque. Nous ne sommes qu'à vingt ans de Verdun, dont on commémore encore fortement le souvenir en 1936. Toute la société demeure traversée par le traumatisme de la Première guerre et par l'idée du « plus jamais ça ». Le pacifisme irrigue profondément la société française. Danielle Tartakowsky il y a quelques années, a déjà remarqué la rupture que constitue le moment du Front populaire. Avec les grandes manifestations et les fêtes, la joie et le bonheur réapparaissent dans l'es-

pace public. À l'inverse, les grands rassemblements de l'entre-deux-guerres étaient surtout associés au deuil et au recueillement. Ils se déroulaient autour des monuments aux morts, dans l'ombre portée de la guerre de 1914-1918, avec les gueules cassées, les orphelins, les veuves et les mutilés de guerre. Il ne faut



jamais perdre de vue à quel point cette réalité marquait durablement le paysage et, plus largement, l'environnement quotidien des villes et des villages. Il n'y avait guère de cérémonie du 11 Novembre sans que l'on voie des gueules cassées ou des hommes mutilés se déplaçant sur de petits tricycles. La violence de la Première Guerre mondiale demeurait visible dans les corps, tandis que les monuments aux morts étaient présents partout. La question était donc particulièrement difficile : fallait-il laisser progresser les fascistes ou fallait-il les combattre ? C'est, me semble-t-il, l'un des grands tournants de cette période. Cela peut paraître contradictoire et faire apparaître de nombreux paradoxes, mais tout l'intérêt de l'histoire sociale réside précisément dans l'étude de ces contradictions. Elles rendent les sociétés beaucoup plus complexes et beaucoup plus intéressantes qu'une simple lecture binaire. La principale contradiction que Léon Blum doit affronter tient d'ailleurs à son propre programme, résumé par les mots : « *Pain, Paix, Liberté* ». Élu sur cette promesse, il se trouve confronté à une question essentielle : doit-il malgré tout envisager la guerre ? Ses archives permettent de mesurer l'ampleur de ce dilemme. Elles avaient été spoliées et saisies par les nazis en 1940, puis récupérées par les Soviétiques après 1945. Elles ne sont revenues en France qu'à partir des années 1990 et 2000. Leur consultation révèle très clairement les contradictions auxquelles Léon Blum était confronté. Les idées des fronts populaires se sont ainsi diffusées dans de nombreuses régions du monde.

Comment cette diffusion s'est-elle opérée plus précisément en Afrique, alors encore largement colonisée ?

En Afrique, la situation est particulièrement révélatrice. L'ouvrage comprend un très bel exposé d'un collègue italien, Gabriel Siracuzano, qui a consacré plusieurs livres ainsi qu'une thèse à cette question. L'un de nos objectifs était précisément de réunir des spécialistes. Il montre très bien les contradictions entre l'immense espoir suscité par les fronts populaires et les limites de leur action. Une mobilisation importante se développe notamment pour venir en aide à l'Éthiopie. Je pense également à la contribution de Corentin Lalue, qui a travaillé sur le Secours rouge international et sur son intervention en faveur de l'Éthiopie. Mais la principale contradiction tient à la mise en sourdine des luttes contre le colonialisme et pour l'indépendance. Or, les seules organisations politiques du mouvement ouvrier qui défendaient alors l'indépendance des colonies étaient généralement affiliées à l'Internationale communiste, notamment en Algérie, en Tunisie et au Maroc, même si ce dernier demeurait sous protectorat. Toute la difficulté consistait donc à concilier la lutte pour les indépendances nationales et l'anticolonialisme avec la stratégie du Front populaire, qui tendait à reléguer ces revendications au second plan. Cette situation provoque une forte désillusion dans le monde colonial, en particulier en Algérie. L'Étoile nord-africaine de Messali Hadj, qui avait initialement participé au Front populaire, s'en éloigne progressivement. Cette rupture contribuera à nourrir le nationalisme algérien. On retrouve

ici une contradiction propre aux sociétés coloniales : quelle lutte doit être considérée comme prioritaire ? Le combat antifasciste contre le nazisme et l'expansionnisme de l'Italie mussolinienne, ou la lutte pour l'indépendance nationale, contre l'impérialisme et le colonialisme ? Cette contradiction laissera des traces profondes.

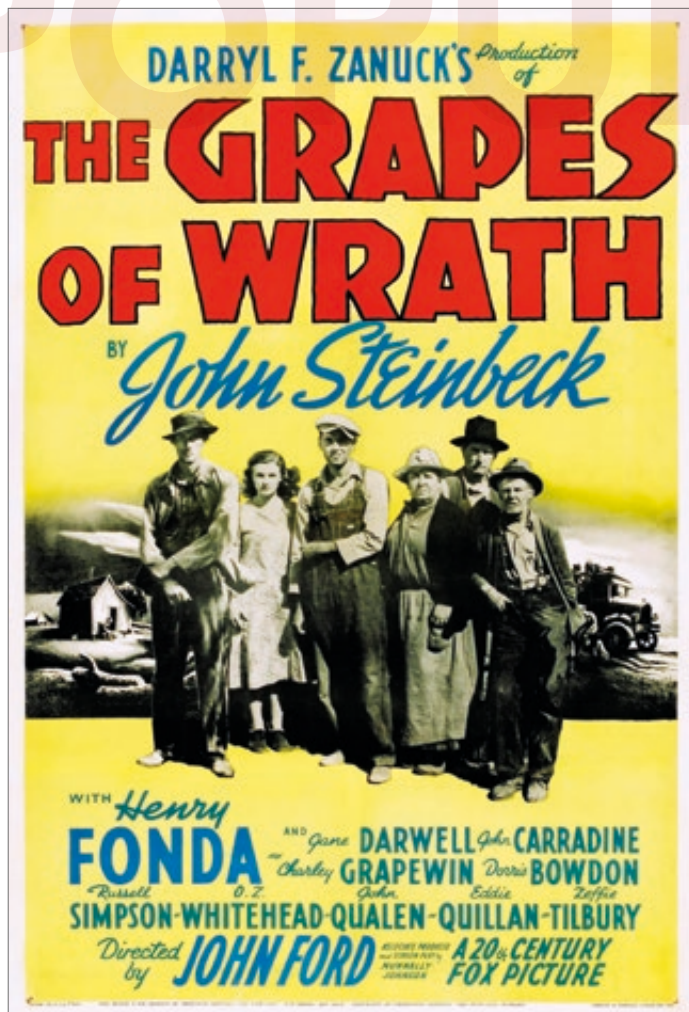
Pourtant, la lutte contre le fascisme et celle contre le colonialisme n'étaient pas incompatibles...

Effectivement, l'une n'empêchait pas l'autre. Nous sommes d'accord sur ce point. Mais certains acteurs n'ont pas su dépasser, ou n'ont pas voulu dépasser, cette contradiction. L'un des rares à avoir véritablement tenté de le faire est Albert Camus. Avec la Maison de la culture d'Alger, créée en 1937, il s'investit fortement pour rapprocher les populations. Rien n'interdisait de mener simultanément ces deux combats. Cependant, les cultures politiques des socialistes d'Algérie, et plus encore celles des radicaux, restaient profondément marquées par l'idée de la mission civilisatrice de la République. Leur vision républicaine de la colonisation et de l'impérialisme constituait un véritable obstacle à une remise en cause plus profonde du système colonial.

Les idées du Front populaire se diffusent également aux États-Unis, mais aussi en Inde. Comment expliquer qu'elles aient trouvé un écho dans des contextes aussi différents ?

Aux États-Unis, on retrouve effectivement plusieurs éléments caractéristiques de la stratégie des fronts populaires. Il ne faut pas oublier qu'en 1936, le Parti communiste américain, pourtant relativement modeste, appelle à voter pour Franklin D. Roosevelt. Ce choix illustre parfaitement la diffusion du mot d'ordre du Front populaire : défendre la démocratie libérale face à la montée du fascisme. Mais cette dynamique ne s'explique pas uniquement par l'antifascisme. Elle est aussi une réponse directe à la crise économique ouverte en 1929. Les États-Unis traversent alors une période d'une extrême violence sociale. John Steinbeck l'a remarquablement décrite dans *Les Raisins de la colère*, en montrant comment la crise frappe aussi bien les ouvriers que le monde paysan. Cette situation provoque d'importants mouvements de contestation. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles je définis les fronts populaires selon trois dimensions : politique, sociale et culturelle. Le mouvement ouvrier américain connaît alors des grèves qui rappellent fortement les occupations d'usines françaises de 1936. On pense notamment aux *sit-down strikes*, ces grèves avec occupation des lieux de travail dans les grandes entreprises américaines. Comme le montre très bien Théo Bernard dans sa contribution, ces mobilisations nourrissent un puissant mouvement social dirigé contre les effets de la crise du capitalisme, le chômage

John Steinbeck l'a remarquablement décrite dans *Les Raisins de la colère*, en montrant comment la crise frappe aussi bien les ouvriers que le monde paysan.



Le gouvernement du Front populaire français ne boycotte finalement pas les Jeux de Berlin et autorise la participation de la délégation française.

cette initiative dès 1934, avant qu'elle ne se diffuse largement. L'objectif est de démocratiser la culture, comme l'avait montré Pascal Ory dans sa thèse pionnière consacrée à la politique culturelle du Front populaire. Il s'agit de rendre accessibles au plus grand nombre la peinture, le cinéma, le théâtre, la littérature, bref tout ce qui relève de la création artistique. L'enjeu est de faire en sorte que les arts ne soient plus réservés à une élite, mais qu'ils deviennent un bien commun. Les associations populaires organisent ainsi des visites de musées, permettent de découvrir les œuvres et d'en comprendre le sens. L'un des grands succès de cette politique culturelle est également l'Exposition universelle de 1937. On retient souvent l'image des pavillons soviétique et nazi se faisant face, ce qui traduit effectivement les tensions internationales de l'époque. Mais cette exposition est aussi portée par une ambition beaucoup plus large : permettre au public de découvrir le monde, de s'ouvrir à d'autres cultures et de mieux comprendre l'altérité.

Cette dynamique s'inscrit dans un vaste mouvement d'échanges intellectuels. On pense notamment au Congrès international des écrivains pour la défense de la culture, organisé à Paris en 1935 contre la guerre et le fascisme, à l'initiative de l'Association des écrivains et artistes révolutionnaires. Un second congrès se tient ensuite à Barcelone, où Pablo Neruda joue un rôle essentiel. Ces rencontres illustrent parfaitement la circulation des femmes, des hommes et des idées autour d'un même projet : l'émancipation culturelle et la lutte contre le fascisme. L'autre grand volet est celui du sport. Le sport ouvrier connaît alors un développement considérable. En France, l'une des premières concrétisations de cette dynamique est la création de la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), issue de la réunification des organisations sportives ouvrières. À travers ses clubs de football, de cyclisme, de basket-ball, d'athlétisme, de natation ou d'autres disciplines, la FSGT participe pleinement à la socialisation et à l'émancipation du monde ouvrier. Cette politique sportive répond également à une volonté de proposer une autre conception du sport que celle défendue par Pierre de Coubertin et par l'olympisme de l'époque, dont la dimension démocratique peut être discutée. Elle s'inscrit surtout en réaction aux Jeux olympiques de Berlin de 1936, transformés en véritable vitrine du régime nazi. L'idée d'un boycott des Jeux naît d'ailleurs aux États-Unis, en réaction aux lois de Nuremberg et aux politiques antisémites du III^e Reich. Une partie du mouvement ouvrier international soutient alors l'organisation des Spartakiades, ou contre-Olympiades, prévues à Barcelone. Le gouvernement du Front populaire français ne boycotte finalement pas les Jeux de Berlin et autorise la participa-

de masse, les licenciements et les baisses de salaires. En Inde, le contexte est évidemment différent, mais tout aussi révélateur. Nous sommes au cœur de l'Empire britannique, dans l'une de ses principales possessions. Le pays possède déjà un important secteur industriel, notamment dans le textile, où le mouvement ouvrier est particulièrement actif.

Là encore, on observe d'importantes grèves. D'ailleurs, j'ai pu vérifier que des mouvements sociaux comparables se développent également, à la même époque, en Palestine, où les autorités britanniques répondent par une forte répression. Ces situations montrent bien que la diffusion des idées du Front populaire s'inscrit dans une double dynamique. D'un côté, il y a la montée des fascismes et les tensions entre puissances impériales. De l'autre, il y a les effets mondiaux de la crise économique du capitalisme, qui alimentent par tout des mobilisations sociales et politiques.

Les milieux du sport et des arts ont également été touchés par l'élan du Front populaire ?

Absolument. Ils constituent même l'un des grands vecteurs culturels du Front populaire, ce que j'évoquais tout à l'heure comme son troisième pilier. Car le Front populaire porte aussi une ambition d'émancipation, fondée sur l'accès de toutes et tous au savoir et à la culture. Nous avons déjà évoqué les Maisons de la culture, qui jouent un rôle fondamental. Aragon lance

tion de la délégation française. En revanche, il apporte un soutien financier aux contre-Olympiades de Barcelone, qui ne pourront jamais se tenir, puisqu'elles devaient s'ouvrir le jour même du pronunciamiento de Franco et du déclenchement de la guerre civile espagnole. On voit ainsi que, dans le mouvement ouvrier, le sport comme la culture deviennent de véritables instruments d'émancipation, mais aussi de résistance face à l'hégémonie des régimes fascistes et à leur entreprise de destruction des libertés.

Selon vous, la presse et la littérature ont-elles également joué un rôle important dans la diffusion des idées du Front populaire ?

Oui... et non. Il ne faut jamais oublier que le Front populaire rencontre aussi une opposition très forte. En France, les rapports de force sont relativement équilibrés. La presse reflète donc cette polarisation politique. En revanche, ce qu'elle contribue véritablement à diffuser, c'est une nouvelle représentation du peuple. La presse s'intéresse davantage aux loisirs, au quotidien, aux aspirations et aux mobilisations du monde ouvrier. C'est particulièrement visible lors des grèves avec occupation d'usines de 1936. Contrairement à une idée répandue, il ne s'agit pas d'une grève générale décidée d'en haut. Les occupations se développent progressivement, à partir d'expériences locales menées au Havre, à Toulouse et dans de nombreuses autres villes. Ces formes d'action se diffusent aussi parce qu'elles sont largement relayées

par la presse. Pas seulement par la presse syndicale ou partisane, mais également par la presse quotidienne, qui consacre de grands reportages aux occupations d'usines et au mouvement ouvrier. La presse joue ainsi un rôle essentiel dans la circulation des expériences. Les pratiques se propagent par imitation, par capillarité, grâce aux récits publiés dans les journaux. Il faut également rappeler qu'il s'agit alors d'une presse écrite particulièrement puissante. Même si la radio commence à se développer, le journal demeure le principal vecteur d'information. La population sait lire et écrire, les abonnements sont nombreux et, dans chaque département, plusieurs quotidiens coexistent. Cette diversité contribue largement à la diffusion des idées, des débats et des mobilisations qui caractérisent le moment du Front populaire.

Quelles ont été, à l'échelle internationale, les réactions des grands industriels et des milieux capitalistes face à l'émergence des fronts populaires ?

La première réaction est incontestablement la peur. Il y a le sentiment qu'il faut agir vite et réagir rapidement face à cette dynamique. Du côté des régimes fascistes, la volonté de combattre les fronts populaires est immédiate. On le voit très clairement en Espagne, avec le soutien apporté dès les premiers jours par l'Allemagne nazie et l'Italie fasciste au soulèvement de Franco. On assiste également à la mise en place de l'axe antikomintern entre Berlin, Rome et Tokyo. Le Japon rejoint alors cette alliance dans une logique de

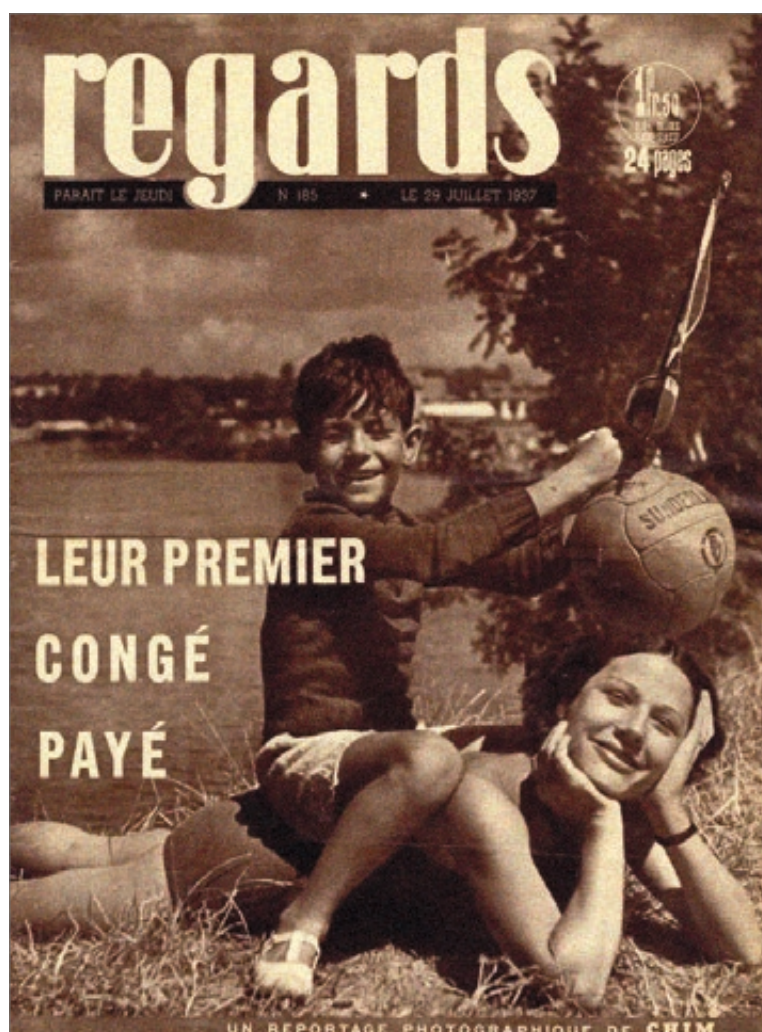


lutte contre le communisme et, plus largement, contre les fronts populaires. Il ne faut pas oublier non plus que l'Italie fasciste tente, dès 1934, de créer une véritable internationale fasciste. Un congrès est organisé à Montreux afin de rassembler différents mouvements européens. Pour la France, ce sont notamment les Francistes de Marcel Bucard qui y sont invités. Il existe donc une véritable contre-offensive internationale. Du côté du patronat et des grandes bourgeoisies, une autre réaction se met en place, plus discrète mais tout aussi révélatrice. Elle passe par le monde de la finance internationale, notamment grâce au secret bancaire instauré en Suisse. Les travaux historiques menés ces vingt dernières années ont permis de mieux mesurer l'ampleur du phénomène. Au moment de l'arrivée des fronts populaires, en France comme en Espagne notamment, une partie importante des élites économiques transfère ses capitaux vers les banques suisses. Autrement dit, le « mur de l'argent », dénoncé dès les années 1920 par le Parti radical, devient une réalité au moment du Front populaire. Plus de huit milliards de francs suisses y sont déposés. Cette fuite des capitaux traduit moins un réflexe patriotique qu'une volonté de protéger les intérêts financiers face aux réformes engagées. Cette réaction est particulièrement significative. Elle montre que les milieux d'affaires s'organisent pour résister à l'expérience du Front populaire. En France, cette évolution est également visible à travers les organisations patronales. La Confédération générale de la production française, qui accepte dans la nuit du 7 au 8 juin 1936 les grands accords sociaux, les quarante heures, les deux semaines de congés payés, les délégués ouvriers et les conventions collectives, change rapidement d'attitude. Dès l'été 1936, elle devient la Confédération générale du patronat français et s'engage dans une stratégie beaucoup plus offensive. Comme l'a montré l'historienne Nicole Notat Baumard dans ses travaux sur la revanche des patrons, le patronat entreprend progressivement de remettre en cause les conquêtes obtenues au printemps 1936. Cette volonté de revanche ne se limite d'ailleurs pas à la France. Elle s'inscrit dans un mouvement beaucoup plus large, observable à l'échelle internationale, où les milieux économiques et financiers cherchent à contenir, puis à faire reculer, les expériences des fronts populaires.

Comme l'a montré l'historienne Nicole Notat Baumard dans ses travaux sur la revanche des patrons, le patronat entreprend progressivement de remettre en cause les conquêtes obtenues au printemps 1936.

Quels ont été, selon vous, les principaux échecs des fronts populaires ?

Les plus grandes désillusions concernent d'abord le monde colonial. C'est sans doute l'une des principales impasses. Certes, il existe alors une volonté d'émancipation et d'égalité, mais les accords Blum-Viollette



ne débouchent pratiquement sur rien. Pour les populations colonisées, c'est une immense déception. La deuxième grande désillusion concerne les femmes. En France, le Front populaire ne leur accorde pas le droit de vote. En Espagne, les avancées sociales sont beaucoup plus importantes, mais elles sont rapidement anéanties par la guerre civile et la victoire de Franco. À l'échelle internationale, le principal échec réside peut-être dans l'incapacité à enrayer la dynamique guerrière des régimes fascistes. Certes, les Brigades internationales constituent une réponse forte, mais elles agissent en dehors des gouvernements, des institutions et même de la Société des Nations. Des initiatives ont été prises, des solutions ont été envisagées, mais elles n'ont pas abouti. Jean-Michel Guieu montre très bien, dans sa contribution, combien le rôle de la Société des Nations est complexe. Rien n'était écrit d'avance. L'histoire n'obéit jamais à une logique téléologique selon laquelle tout devait nécessairement conduire à la catastrophe. D'autres chemins étaient possibles. Mais tout dépend ensuite des rapports de force, des volontés politiques, des capacités de conviction et de persuasion. C'est là que réside, à mes yeux, l'un des grands échecs de cette période. En revanche, cette approche permet aussi de mettre en lumière des expériences auxquelles on prêtait jusqu'ici moins d'attention. Je pense notamment à la Chine et à ce que

Personne ne remet véritablement en cause les congés payés, les droits syndicaux ou l'idée d'un élargissement des droits sociaux, même si certaines conquêtes, comme la semaine de quarante heures, ont rapidement été remises en cause.

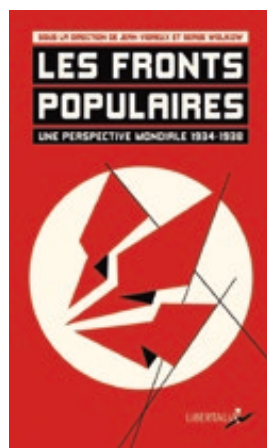
L'on appelle le Front patriotique. Cette alliance entre le Kuomintang de Tchang Kaï-chek, qui dirige la République chinoise, et les communistes de Mao Zedong paraissait pourtant totalement improbable. Les deux camps étaient engagés dans une guerre civile depuis plusieurs années. Face à l'invasion japonaise et à la menace impérialiste, la stratégie définie lors du VII^e congrès de l'Internationale communiste, appelant à la constitution de fronts antifascistes, rend néanmoins cette alliance possible. Cette lecture permet de revisiter l'histoire chinoise autrement qu'à travers le seul récit national chinois. Bien sûr, ce Front patriotique participe à la défense de la nation chinoise. Mais il s'inscrit également dans la dynamique internationale impulsée par la stratégie des fronts populaires. Cet aspect est rarement mis en avant. Cette approche conduit également à porter un autre regard sur des expériences moins connues, comme celles du Mexique ou du Chili. Le cas chilien est particulièrement intéressant puisque le Front populaire y gouverne entre 1938 et 1941. Autrement dit, alors que l'expérience est déjà terminée en Europe, elle commence seulement au Chili. Cela montre que l'histoire ne se construit pas partout selon les mêmes rythmes. Les chronologies ne sont pas nécessairement concomitantes. Chaque pays connaît ses propres temporalités. Dimitrov le rappelait d'ailleurs très clairement, nous le citons à la fois dans l'introduction et dans la conclusion de l'ouvrage : il n'existe pas de recette universelle du Front populaire. Chaque pays adapte cette stratégie à ses propres réalités, à ses institutions, à son développement économique et aux rapports de force politiques et syndicaux qui lui sont propres. Le Mexique comme le Chili illustrent parfaitement cette capacité d'adaptation. Cette réflexion sur les temporalités vaut également pour la France. Après l'effondrement du Front populaire, le basculement des radicaux en 1938, puis la défaite de 1940 et l'installation du régime de Vichy, qui entend clairement prendre sa revanche sur le Front populaire, une autre séquence s'ouvre.

À bien des égards, le Conseil national de la Résistance, créé en 1943, puis son programme mis en œuvre entre 1944 et 1947, prolongent l'œuvre engagée en 1936. Il ne s'agit plus seulement de défendre la démocratie libérale, mais de lui adjoindre une véritable démocratie sociale. C'est tout le sens des grandes réformes de la Libération : le préambule de la Constitution de la IV^e République, la Sécurité sociale, les retraites, l'assurance maladie, les nationalisations, le statut du fermage et du métayage, le statut des fonctionnaires... Autant de réformes qui prolongent, sous une autre forme, les ambitions du Front populaire. Cette continuité montre qu'il faut penser les chronologies sur le temps long, et non uniquement à travers les événements immédiats.

Le Front populaire, tel qu'il a existé dans les années 1930, pourrait-il renaître dans la France d'aujourd'hui ?

Sa mémoire demeure extrêmement vivante. En 2024, après la dissolution de l'Assemblée nationale décidée par le président de la République à la suite des élections européennes, François Ruffin est l'un des premiers responsables politiques à évoquer l'idée d'un « *Nouveau Front populaire* ». Cette référence est révélatrice. Elle montre qu'en France, le Front populaire reste associé à une réponse démocratique face à la montée de l'extrême droite. Là où, en Allemagne, la crise des années 1930 conduit au nazisme, l'imaginaire français continue d'associer cette période à la victoire du Front populaire. Cette mémoire reste porteuse d'espoir. Personne ne remet véritablement en cause les congés payés, les droits syndicaux ou l'idée d'un élargissement des droits sociaux, même si certaines conquêtes, comme la semaine de quarante heures, ont rapidement été remises en cause. Pour autant, il ne faut pas céder aux analogies trop faciles. Nous ne vivons plus dans les mêmes institutions, les rapports de force politiques et syndicaux ont profondément changé, tout comme la place du mouvement ouvrier. Cela ne signifie pas qu'une nouvelle dynamique unitaire soit impossible. Mais, comme dans les années 1930, tout dépendra de cette alchimie particulière entre les organisations politiques, les mouvements sociaux, les syndicats et les citoyens. Une riposte au fascisme demeure, à mes yeux, toujours nécessaire lorsque l'on observe les évolutions actuelles, non seulement en France, mais aussi à l'échelle internationale. En revanche, il ne faut pas être nostalgique d'une période révolue. Le véritable enjeu consiste à s'en inspirer tout en restant capable d'inventer des réponses nouvelles aux défis du présent. ●

Les Fronts populaires. Une perspective mondiale (1934-1938), sous la direction de Jean Vigreux et Serge Wolikow, 793 pages, éditions Libertalia, 14 €.





COMME UN SPARADRAP SUR UNE JAMBE DE BOIS

RETOUR SUR UN DEMI-SIÈCLE D'INACTION CLIMATIQUE

ANNE DUVIVIER

« S'adapter » est devenu le nouveau leitmotiv, les deux pieds dans la... fournaise. Mais un nouveau leurre aussi, conséquence de décennies de discutalleries, de beaux rapports et d'inaction, toujours à l'ordre du jour.

S'adapter au changement climatique, la belle affaire. La nature grille, les animaux succombent par dizaines de milliers dans les élevages, 5 000 tonnes d'animaux morts de chaleur enfouis en Bretagne, comptabilisés dès le 29 juin dernier, plus tous ceux piégés dans les forêts en feu ; les personnes étouffent, y compris dans les hôpitaux submergés, les infrastructures routières, ferroviaires, fondent... Mais on ne va pas chouiner, il faut continuer à travailler, à bétonner, à pesticides, à produire, à vendre, avec des climatiseurs et des ventilateurs pour les plus veinards (on ne parle pas des travailleurs étrangers le marteau-piqueur à bout de bras dans la tranchée). Il y a rupture de stocks sur les ventilateurs qui pour beaucoup de modèles ne font que brasser de l'air chaud ? Chic, une oppor-



tunité commerciale comme on en rêve. Revenez en octobre, on aura refait les stocks et vous vous croirez équipés pour la prochaine canicule, sans passer par les effrayantes scènes d'émeute auxquelles on a assisté cet été. Le hic est peut-être que tout ça fonctionne à l'électricité, que les câbles qui atteignent les 80 degrés fondent déjà dans le sol et que si la demande augmente nous serons dans de beaux draps, parce qu'à l'heure où ces lignes sont écrites, trois centrales nucléaires sont à l'arrêt pour éviter la surchauffe des cours d'eau, pour ceux où il reste de l'eau. On nous demande donc de nous adapter pour pouvoir continuer à nous tuer à petit feu ou à grands incendies, comme maintenant, sans rien changer ? Pourquoi pas, on a tellement pris le pli !

CONCERTATIONS ET CONCILIABLES

1974 : Avec la campagne présidentielle de l'agronome René Dumont, premier candidat écolo de notre histoire, les électeurs découvrent un homme chaleureux, crinière blanche et pullover rouge, leur parler avec des accents vibrants de la pollution, d'une nécessaire protection de la nature, des limites de la croissance démographique mondiale, de l'épuisement des ressources naturelles à commencer par le pétrole, et de la nécessité d'une consommation plus sobre. Les plus âgés d'entre nous se souviennent de son intervention télévisée, au cours de laquelle il boit un verre d'eau, expliquant que celle-ci va devenir une ressource rare. Avertissement négligé quand il n'est pas carrément raillé. Pris pour un hurluberlu – notamment parce qu'il

On nous demande donc de nous adapter pour pouvoir continuer à nous tuer à petit feu ou à grands incendies, comme maintenant, sans rien changer ?

ne porte pas de cravate, comment ose-t-il ? - il obtient 1,32 % des voix. Pourtant, l'analyse et les prévisions lucides de celui à qui on doit le terme d'« agroécologie » sont toutes confirmées par les scientifiques du climat. La question du changement climatique apparaît plus significativement dans le débat une dizaine d'années plus tard, avec le Sommet de la Terre de Rio (1992) la signature de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, à New York la même année, celle du Protocole de Kyoto, en 1997, qui vise à réduire les émissions de six gaz à effet de serre dont la responsabilité pour le réchauffement climatique est avérée. À cet égard, une date très importante pour le travail et la diffusion scientifique sur la question climatique est la création du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) en 1988. La France commence alors à ébaucher des inventaires de ses émissions de CO₂, des programmes de maîtrise de l'énergie, des aides aux énergies renouvelables, et une « réflexion » pour une meilleure efficacité énergétique.

La célèbre phrase « *Notre maison brûle et nous regardons ailleurs* », en ouverture du IV^e Sommet de la terre, de 2002 à Johannesburg, c'est Jacques Chirac, alors président de la République qui la prononce. Effet cosmétique, rien de plus.

Le premier Plan Climat national est adopté en 2004. On y rabâche les mêmes priorités que précédemment et ultérieurement : amélioration de l'efficacité énergétique, soutien aux énergies renouvelables ; meilleure isolation des bâtiments ; réduction des émissions dans les transports.

LES PROMESSES N'ENGAGENT QUE CEUX QUI Y CROIENT

En 2007, le Grenelle de l'environnement suscite un grand espoir pour la prise de conscience de l'urgence climatique et la mise en œuvre de solutions immédiates, avec notamment des objectifs ambitieux pour la protection de la biodiversité, le développement des énergies renouvelables, et une agriculture plus respectueuse du vivant. Quelques pressions de lobbies agro-industriels plus tard, tout ce travail et les belles promesses aux accents touchants de Nicolas Sarkozy resteront lettre morte. Il faut attendre 2015, pour que le sujet reprenne une ampleur médiatique, avec la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et surtout la signature de l'Accord de Paris, qui engage les États à limiter le réchauffement climatique en dessous de 2 degrés.

La Loi énergie-climat (2019) donne pour objectif la neutralité carbone en 2050. On parle toujours de rénovation énergétique des bâtiments, de sortie progressive des énergies fossiles et d'outils de suivi de la politique climatique, et on agit toujours peu. Résultat, les émissions baissent insuffisamment, tout reste à faire dans les secteurs des transports, du logement et de l'agriculture. Les résistances sont nombreuses, de

la part d'une élite d'argent arc-boutée sur la traque obsessionnelle de profit et n'a d'autre horizon que la sacro-sainte croissance, mais aussi une société confrontée à la grave crise économique qui lamine le pouvoir d'achat des plus pauvres ; qu'on pense au mouvement des gilets jaunes, déclenché par la fiscalité sur les carburants, frappant de plein fouet des personnes qui n'ont d'autre moyen d'aller travailler que de prendre leur voiture et ne peuvent s'offrir que la malbouffe vendue par des industriels sans humanité. Pas une mesure qui échappe à l'appétit d'argent de certains : éoliennes, panneaux solaires, méthaniseurs, à grands coups d'argent public, deviennent souvent des instruments de destruction de l'environnement qu'ils étaient censés protéger.

En 2019-2020, 150 citoyens tirés au sort élaborent 149 propositions destinées à réduire les émissions « dans un esprit de justice sociale ». Emmanuel Macron a promis qu'elles seraient (à l'exception de trois « jokers ») soumises au Parlement ou à un référendum. Finalement, aucun référendum et quelques-unes seulement sont reprises dans la loi Climat et Résilience de 2021, concernant notamment la rénovation des logements, les transports, l'artificialisation des sols... Les années covid, à l'appui concret de tous les rapports scientifiques, lèvent un coin de voile sur ce que pourrait redevenir une planète moins ravagée par l'activité humaine. Il ne faut pas longtemps pour que le monde capitaliste retrouve sa forme, son cynisme et sa puissance de destruction.

« Qui aurait pu prédire ? »... Autre petite phrase qui restera dans les mémoires, prononcée sans sourciller par Emmanuel Macron à propos de la crise climatique, lors de ses vœux télévisés le 31 décembre 2022. Comme quoi, l'obscénité n'est pas toujours proférée en termes grossiers.

TOUT ÇA POUR ÇA

Quels résultats avons-nous obtenus depuis l'appel de René Dumont en 1974 ? L'écologie est maintenant au cœur des débats. Bien souvent pour la condamner. « Écologie punitive », « Écoterroristes » etc. Le défenseur du vivant, accroché désespérément aux plus hautes branches d'un arbre menacé, ou protestant contre la confiscation de l'eau, voilà l'ennemi. On se rappelle le déchainement de violence des forces de l'ordre à Sainte-Soline mais aussi l'incroyable degré d'ignorance crasse, d'incompréhension et de mépris dont témoignaient leurs propos sur ceux qui se battaient « pour un trou d'eau » c'est-à-dire, pour eux, pour nous, pour nos enfants et ceux à venir. La droite et l'extrême droite en chœur s'indignent des réglementations jugées « punitives » et en bloc derrière le sénateur Duplomb votent des autorisations de pro-

La droite et l'extrême droite en chœur s'indignent des réglementations jugées « punitives » et en bloc derrière le sénateur Duplomb votent des autorisations de produits mortels.



duits mortels. Le RN prévoit dans son programme, un arrêt complet et un démantèlement du parc éolien, l'autorisation massive des engrais, pesticides, le développement des mégabassines qui assèchent les nappes phréatiques et monopolisent l'eau pour l'agriculture intensive. La chaîne CNews débite à longueur de diatribes des contre-vérités et réduit la tragédie climatique à un problème météo.

Alors, certes, la France annonce émettre aujourd'hui environ un tiers de moins de gaz à effet de serre qu'en 1990, en raison notamment d'une électricité progressivement décarbonée et d'une baisse de la consommation d'énergies fossiles, en ne comptant pas tout ce qu'on fait produire sans scrupule dans des pays étrangers, où on délocalise la pollution, ce qui nous permet de prétendre garder les mains propres. Cynisme toujours.

Pour le reste, en matière de logements, de transports, d'agriculture, d'eau, de biodiversité, de protection des forêts et des glaciers, de lutte contre l'érosion du littoral, d'alimentation, de santé publique, d'information... Il n'y a qu'à regarder autour de soi. Le GIEC alerte sur la fréquence de ces périodes de phénomènes climatiques extrêmes, et ce qui nous menace, avec leurs conséquences sur l'agriculture, la difficulté d'alimentation des animaux, la baisse de la production laitière, la propagation des maladies dues à certains insectes. Malgré tout cela et en particulier les graves risques qui pèsent sur notre accès à l'eau, le gouvernement pour toute réponse, a lancé un programme EPR2, prévoyant six nouveaux réacteurs, dont la mise en service est « espérée » entre 2035 et 2037. Quand on sait que l'EPR de Flamanville a aligné outre des surcoûts phénoménaux, (passé d'une prévision de 3,3 à 19,1 milliards d'euros) douze ans de retard sur sa date prévue d'entrée en fonction et qu'il collectionne depuis problèmes et arrêts, on mesure combien cette perspective va nous être utile dans les mois et même les années à venir ! Quant à l'enfouissement des déchets dans notre sol déjà en si bon état... en tassant un peu, on trouvera peut-être de la place à Bure ?

Alors quoi ? Il serait peut-être temps de s'attaquer aux causes du mal plutôt que de continuer à l'alimenter tout en essayant de s'y adapter. Jusqu'où sommes-nous, avec nos dirigeants, prêts à aller pour enfin changer ? Tout est question de volonté politique. Ce qui nous attend en 2027 n'est pas un simple choix d'alternance démocratique. Nous préserver de la droite et de l'extrême droite, pour commencer... n'est rien de moins qu'une question de survie. ●

Audiens s'engage à vos côtés



Diversité & solidarité

Une politique
dynamique contre
toute forme
de discrimination



Égalité femmes - hommes

Label "Égalité
professionnelle"
Index de 98/100



Handicap

Audiens et l'Agefiph
Opérateurs de la Mission
Handicap du Spectacle



Datalab

Évolution des métiers
de la culture et statistiques
accessibles à tous



ECOPROD Écologie & audiovisuel

Co-fondateur
d'Ecoprod



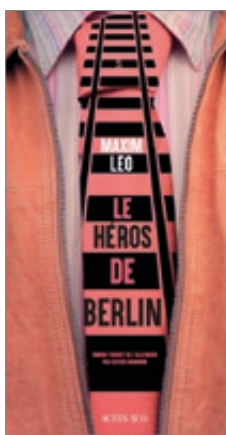
Cellule d'écoute contre les violences sexistes et sexuelles

Opérateur de la cellule
créée par les partenaires
sociaux, soutenue par
le ministère de la Culture

Audiens
POUR LA CRÉATION. POUR L'INFORMATION.
POUR CELLES ET CEUX QUI LA FONT.

La vérité, si je mens !

ANNE DUVIVIER



2019, la commémoration du trentième anniversaire de la chute du mur de Berlin approche, et la presse allemande n'est pas très inspirée, tant on a déjà parlé et écrit à ce sujet. Aussi, quelle aubaine que cette info exhumée d'un dossier de la stasi par un journaliste en quête de sensationnel : au petit matin du 23 juin 1984, 127 passagers d'un train de Berlin-Est avaient pris la tangente à l'Ouest, grâce à la complicité du chef de poste de signalisation, qui avait saboté

l'aiguillage. Arrêté, torturé, emprisonné, le héros de la liberté, aujourd'hui endetté jusqu'au cou, gère – c'est un bien grand mot – une boutique de location de vidéos VHS, évidemment pitoyable.

Le journaliste ambitieux lui saute sur le poil et ne va plus le lâcher, trop heureux de partager avec lui la notoriété aussi soudaine que retentissante, que lui confère la révélation de cette affaire. Le hic est que Hartung, le héros en question, n'a rien saboté du tout, mais, looser de toute éternité, a seulement commis cette nuit-là une grosse boulette ; la stasi ne s'y est pas trompée longtemps et ne l'a en fait pas si démolé qu'elle l'avait fait écrire, et d'ailleurs la grande majorité des passagers du train de banlieue, montés par hasard dans cette rame, n'avaient aucune intention de filer à l'Ouest et ont fait des pieds et des mains pour pouvoir rentrer chez eux.

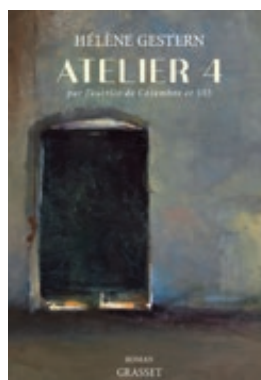
La suite de cette histoire est aussi savoureuse, les personnages et les dialogues formidables, les péripéties drôles et graves à la fois, avec ce second degré allemand, cet art de l'autodérision qui rendent l'intrigue irrésistible. Le malheureux Hartung, pris au piège, comme le journaliste sans scrupule à qui il a tout avoué mais ne consent pas à se dédire, se retrouve starifié, invité sur tous les plateaux de télévision et jusqu'au Bundestag. Écartelé entre ses impératifs financiers, les soudaines attentions dont il est l'objet, et sa conscience de brave type, comment va-t-il se dépêtrer de ce borborygme ?

À noter que cette satire délicieuse sur le mensonge, la fabrique de l'information, la difficile vérité historique, adaptée au cinéma par le réalisateur de l'excellent *Good Bye Lenin !*, Wolfgang Becker, est sorti en France, ce mois de juillet, dans de bonnes salles fraîches ! ●

Le Héros de Berlin, Maxim Leo, traduit de l'allemand par Olivier Mannoni, Babel, 2025, 8,90 €.

Mort à la papèt

AD



« Ne vous faites aucune illusion, Castella et les autres, ils ne vous répondront jamais. On ne saura pas ce qui s'est passé dans l'atelier 4. Ni vous, ni moi, ni l'inspection du travail, ni la police. Ils ont des moyens que vous n'avez pas. Natacha était très isolée, face à eux. Vous le serez aussi si vous continuez. » Une mise en garde parmi toutes celles qu'Irène se prend

en pleine figure, alors qu'elle essaie de comprendre comment sa sœur, chimiste, a bien pu tomber la nuit, de huit mètres de haut au pied d'une cuve, dans cette papeterie où elle travaillait, mais où elle n'aurait jamais dû se trouver à cet endroit, à ce moment.

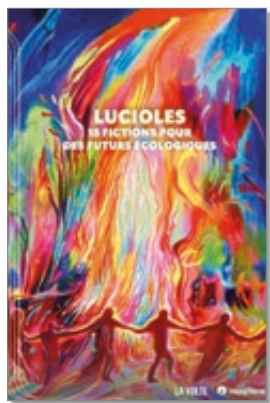
Elle est belle en apparence, pourtant, Eco-Heft, cette usine allemande familiale devenue un géant de la chimie verte, fabricant un papier écocertifié, production écoresponsable et tous les qualificatifs qui commencent par éco, dans des formules qui se terminent par marché, sous-entendu juteux. Mais la réalité est beaucoup moins vertueuse et les lecteurs d'*Impac* seront particulièrement bien placés pour reconnaître des situations vécues. Au fil de l'enquête obstinée d'Irène se profilent des vies brisées par la souffrance au travail, qui éclairent d'un jour nouveau sa propre expérience de médecin : « Mes patients sont serveurs, profs, esthéticiennes, greffiers, agriculteurs. Ils me racontent les réunions, les horaires variables, les locaux mal chauffés, les mails à onze heures du soir, les promotions refusées, les nouveaux logiciels, les charges sociales, la paperasse, les exigences de dernière minute, la course pour récupérer les enfants à la crèche, la bureaucratie kafkaïenne, les normes européennes, les petits chefs autoritaires, les collègues tripoteurs, la fatigue explosive. » Portraits et témoignages saisissants, comme celui de cette caissière, qui souffre du bras et à qui le patron propose de changer de caisse, « pour inverser ». Si on la fait travailler à la mise en rayon, elle perdra sa prime de pénibilité, 40 euros par mois, dont elle a vraiment besoin...

Elle va découvrir, Irène, le harcèlement que subissait sa sœur depuis des mois, et ses raisons, qui ont tout à voir avec la pâte à papier beaucoup moins verte qu'annoncé. La fin du roman, dont on sort essoré, est tout aussi bouleversante d'humanité. Là encore, l'adaptation en ferait un très beau film. Qui sait ? ●

Atelier 4, Hélène Gestern, Grasset, 2026, 21,50 €.

C'était mieux... maintenant

AD



« Non vous ne rêvez pas, enfin de bonnes nouvelles ! » avertit la quatrième de couverture, quinze nouvelles en l'occurrence composent ce livre, « quinze échappatoires, pour rendre leur souffle à nos futurs asphyxiés par le capitalisme, mettre à germer dès maintenant d'autres mondes possibles et faire briller les lucioles dans nos imaginaires. » Présenté ainsi, avec une couverture aussi

joyeusement bariolée qu'une serviette de plage, ça donne furieusement envie. Mais disons-le tout net, la notion de « bonne nouvelle » dans ces récits d'anticipation, n'a pas la même connotation pour tous. Il faut au minimum se laisser séduire par la vibration des fougères qui vous pénètre par tous les pores jusqu'à prendre possession de votre corps et de votre esprit, digérer le massacre de la dernière vieille librairie et de son chat par une bande d'enfants ignares et asservis aux adultes, dont le jeune chef arrache la page d'un livre et la dévore tandis que ses poumons et son dos se déchirent sous la croissance des branches du dernier arbre. Ou encore trembler avec cette famille qui au mépris du danger de dénonciation à la police, s'attaque à grands coups de marteau-piqueur au parking d'un ancien centre commercial pour libérer une rivière depuis longtemps enfouie sous le béton.

Il y a aussi Jean-Antoine, ancien conseiller dans un cabinet ministériel dans le gouvernement Bardella II, qui avait poussé à l'arrêt total des énergies renouvelables, et se retrouve, après une catastrophe nucléaire, condamné, avec d'autres nucléocrates, à travailler à la manutention des déchets radioactifs stockés dans les sous-sols. Bien fait pour eux, mais pas gai.

Une autre histoire, dans un écho involontaire à notre été actuel n'a hélas rien d'anticipateur : « *Le mercure est monté haut, chaque jour plus haut, fracassant les records, redescendant à peine au creux de la nuit. La lumière écrasait les reliefs, les vitres et les visages. Dans les collines autour de chez moi, les pins se tordaient dans la fumée et la garrigue avait l'odeur de bêtes qu'on incinère.* » Alors oui, des étincelles, cette fois de vie et de résistance, s'allument ici et là, et dans un monde étrange et hostile, laissant présager un autre ultime futur possible, sur une planète épuisée et bousillée, devenue difficilement vivable pour l'homme.

La lecture de ces récits percutants, dérangeants, flanque une furieuse envie de boire un bon vieux café à une bonne vieille terrasse de bistro sous les arbres,

en lisant un bon vieux journal papier, à côté d'un chat alangui sur une chaise. On ne pourrait pas arrêter de bousiller notre avenir, là, dès maintenant ? ●

Lucioles, 15 fictions pour des futurs écologiques, La Volte, Reporterre, 2026, 18 €.

La lutte des classes passe par l'écologie

AD



Si nous déplorons des décennies d'action climaticide de la part de nos gouvernants, le corollaire, ce sont les luttes populaires menées depuis deux siècles contre cette politique mortifère qui exploite la terre et ceux qui la font vivre. L'historien François Jarrige, dans un essai passionnant, rappelle utilement que dans cette société

industrielle capitaliste, les entreprises les plus polluantes ont souvent été celles qui faisaient vivre le plus grand nombre de travailleurs, d'où leur écartèlement historique entre deux nécessités vitales, et l'idée fausse que les classes populaires se désintéressent de l'écologie. L'accaparement de l'eau par exemple, existe déjà au Moyen Âge et se poursuit à l'époque moderne, partisans d'une gestion locale à taille humaine contre grandes compagnies en quête de profit, soutenues par l'État. Aujourd'hui, dans un contexte de danger mais aussi de répression féroce, les luttes locales se multiplient, se diversifient, se radicalisent parfois, et doivent affronter, outre le climatoscepticisme et la désinformation servis par les réseaux sociaux, des discours trompeurs sur l'air d'une pseudo-transition écologique, qui cache mal « une nouvelle modernisation verte à base dedécarbonation, de numérique et d'IA, à l'origine d'une relance de l'extractivisme pour nourrir la demande électrique croissante, au profit... et au détriment... des mêmes.

Étayé par des récits de combats emblématiques, cet ouvrage d'une lecture facile est à diffuser de toute urgence. Et surtout, qu'on en soit convaincu : qu'importent les composantes des luttes actuelles, les alliances improbables des associatifs aux scientifiques, des défenseurs du patrimoine aux militants politisés, tout est bon pour freiner le train infernal qui nous emmène droit dans le mur. ●

Verts de rage ! Deux siècles de luttes environnementales en France, François Jarrige, Éd. du Détour, 2026, 22,90 €.

Les canicules s'emballent

JÉRÉMIE DEMAY

Il fait chaud. Très chaud. Trop chaud. Le mois de juin bat tous les records de chaleur. Tout le monde suffoque, transpire, soupire. La chaleur accable même les tempéraments les plus énergiques. Tous ? Non. Les trolls des réseaux sociaux semblent parfaitement immunisés contre la canicule. « *C'est l'été, c'est normal qu'il fasse chaud.* » « *En 76, il faisait plus chaud et on ne se plaignait pas.* » « *Les cartes météo à la télé nous trompent avec leur rouge foncé.* »... Dans ces grandes pensées de climatologues de comptoir, tout est faux. Oui, l'été, il fait chaud. Mais quatre degrés au-dessus des normales de saison, ce n'est pas normal. Surtout quand cela dure depuis plusieurs semaines. Non, l'été 1976 n'a pas été plus chaud que les mois de mai et juin 2026. La première vague de chaleur a duré cinq jours, entre les 24 et 28 mai. Rebelote du 17 juin au 2 juillet. L'indice thermique national sur 24 heures, qui établit une moyenne entre la température la plus élevée de la journée et la plus basse de la nuit, montre qu'en 1976, il avait atteint 25,5 °C, contre 30 °C les 24 et 25 juin. Non, les cartes météo ne sont pas devenues subitement plus alarmistes. Quand le rouge vire au cramoisi, ce n'est pas parce qu'un graphiste de Météo-France cherche à foutre la trouille aux téléspectateurs. C'est simplement que les températures dépassent très largement les normales de saison.

Mais convaincre un climatosceptique revient à pisser dans un thermomètre. Non seulement ce n'est pas simple, mais en plus, ça ne sert à rien. D'ailleurs, ils ont souvent un point commun : ils votent à l'extrême droite. Rien de très étonnant. Pour eux, les scientifiques ont rejoint les journalistes dans la grande confrérie imaginaire des vendus au système. Les faits comptent moins que leurs croyances. Et comme, sur les réseaux sociaux, ils passent leur temps à se répondre les uns aux autres, ils finissent par prendre leur propre écho pour la vérité. Leur gourou Le Pen l'a bien expliqué : avec la climatisation, plus de problème de chaleur ! C'est tellement simple. Surtout, ça évite de se creuser la tête. Ce qui tombe plutôt bien. Il faudrait parfois creuser longtemps avant de trouver une once d'intelligence.

Seulement, cette dictature de la bêtise n'a plus rien d'anodin. Elle retarde encore la prise de conscience nécessaire pour tenter, au moins, de limiter la casse. Pendant que certains ricanent devant un thermomètre, les forêts brûlent et les cours d'eau s'épuisent. Quand toutes les forêts auront cramé, quand les rivières et les fleuves ne seront plus que des chemins de cailloux, les mêmes imbéciles trouveront encore le moyen de pointer du doigt les scientifiques et les journalistes : « *Vous ne nous aviez pas prévenus !* » Le ridicule ne tue pas. La canicule, si. ●



Mais convaincre un climatosceptique revient à pisser dans un thermomètre. Non seulement ce n'est pas simple, mais en plus, ça ne sert à rien.

Fédération des travailleurs
des industries du **Livre**,
du **Papier** et de la **Communication CGT**

10^e 12-16 octobre
2026

**Congrès
filpac cgt**

Notre **cohésion**,
notre **solidarité**,
notre **détermination**,
pour **défendre**
nos savoir-faires et
nos emplois

Carton / Distribution / Edition / **Labeur** / Papier / Presse / Publicité



Gardez le contrôle !

| *L'IA n'est qu'un outil et ne doit rester que cela* |

filpac cgt

La fédération au cœur de **la lutte** pour la
défense de l'imprimé, de la presse écrite et
des **métiers du livre et du papier**

Le Livre, le Papier et la Communication
www.filpac-cgt.fr

ÇA ne se recharge pas,
c'est incassable,
ça ne tombe pas en panne,
ça ne consomme pas d'énergie,
c'est mis à jour régulièrement
sans votre intervention,
c'est recyclable à 100 %.

ÇA s'appelle une affiche.

| Levons le nez de nos écrans. Informons-nous avec l'affichage |

ÇA ne se recharge pas,
c'est incassable,
ça ne tombe pas en panne,
ça ne consomme pas d'énergie,
c'est mis à jour régulièrement
sans votre intervention,
c'est recyclable à 100 %.

ÇA s'appelle une affiche.

| Levons le nez de nos écrans. Informons-nous avec l'affichage |

Design graphique : Frédéric Joffre. www.frédéricjoffre.com / photo : adobe stock, D.R. / clipac cgt. 2026

filpac cgt

La fédération au cœur de **la lutte** pour la
défense de l'imprimé, de la presse écrite et
des **métiers du livre et du papier**

Le Livre, le Papier et la Communication

www.filpac-cgt.fr



Carton

Fédération des travailleurs
des industries du **Livre**,
du **Papier** et de la **Communication CGT**

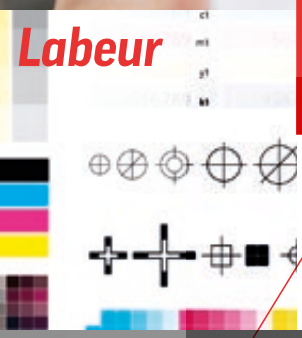
Distribution

Kerjouanno (Arzon)

Edition

10^e 12-16 octobre
2026

Labeur



Papier

Congrès
filpac cgt

40 ans

Presse

Notre **cohésion**, notre **solidarité**,
notre **détermination**, pour **défendre**
nos savoir-faires et nos emplois

Publicité